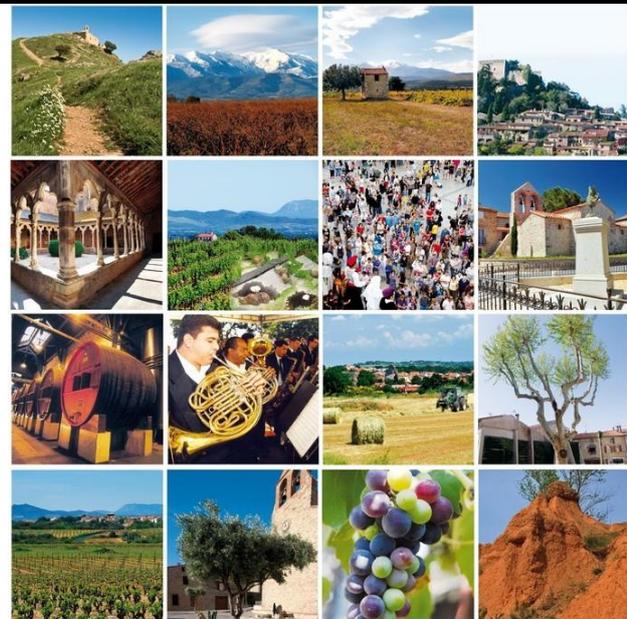


2016

BILAN D'ACTIVITE Communauté de Communes des Aspres



Communauté de Communes des Aspres

Décembre 2016

Sommaire

LIMINAIRE	3
L'INSTITUTION	4
Le territoire.....	4
Nombre de conseillers par commune	4
Conseil Communautaire	5
Bureau Communautaire.....	5
RAPPEL DES COMPETENCES	6
1^{ERE} PARTIE : DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS AU SERVICE DU TERRITOIRE	8
I.1 Services et effectifs.....	9
I.2 Ressources Humaines.....	11
I.2.1 La politique des Ressources Humaines	12
I.2.2 Le dialogue social et la concertation	14
I.3 Finances.....	16
I.4 Services généraux.....	19
I.4.1 Etudes et prospective.....	19
I.4.2 Communication	25
I.4.3 Pôle administration générale	27
I.4.4 Pôle comptabilité	27
I.4.5 Pôle Marchés.....	28
I.5 Les Services à la population.....	31
I.5.1 Pôle enfance et jeune public	31
Crèche multiaccueil Claudine Touxagas	31
Relais d'Assistantes Maternelles	34
Accueils de Loisirs sans Hébergement.....	40
Accueils Périscolaires.....	43
Points d'Information Jeunesse	45
Restauration Scolaire.....	53
Semaine des parents du 30 mai au 4 juin 2016.....	55
I.5.2 Pôle social	57
Portage repas.....	57
Téléalarme	58

I.5.3 Pôle déchets	59
La collecte des Ordures Ménagères	59
Les déchetteries.....	64
I.5.4 L'eau et l'assainissement.....	67
I.5.5 Le service commun Autorisation des Droits du Sol.....	71
I.5.4 Le service commun Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public	72
2^{EME} PARTIE : POURSUIVRE ET CONFORTER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE ENGAGEE SUR LE TERRITOIRE	73
II.1 Les zones d'activité économique	74
II.2 Le tourisme.....	75
II.3 L'agriculture.....	76
II.4 Soutien à l'économie locale par l'attribution de subventions	78
3^{EME} PARTIE : LE ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME EN FAVEUR DE LA CROISSANCE VERTE	79
III.1 Réduction de la consommation d'énergie	80
III.2 Energies renouvelables	81
III.3 Mobilité durable.....	81
III.4 Economie circulaire et circuits courts	81
III.5 Biodiversité.....	81
4^{EME} PARTIE : PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS.....	82
IV.1 Attractivité territoriale	83
IV.1.1 Les travaux sous maîtrise d'ouvrage intercommunale	83
IV.1.2 Les études en cours de la communauté de communes des Aspres	84
IV.1.3 Les Fonds de concours de la communauté de communes des Aspres.....	85
IV.2 L'Habitat	86
IV.3 La cohésion sociale.....	87
IV.3.1 Aide au permis de conduire	87
IV.3.2 L'aire d'accueil des gens du voyage	87
IV.3.3 Subventions aux associations communales des Aspres.....	85
5^{EME} PARTIE : POUR UN TERRITOIRE OUVERT ... ET COOPERANT	89
V.1 La coopération intercommunale et la mutualisation	90
V.2 La coopération décentralisée.....	92
ANNEXES.....	94

Liminaire

Je vous invite à découvrir le rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes des Aspres.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 76 de la loi du 27 Janvier 2014, ce document répond à plusieurs obligations légales faites à la collectivité, de rendre compte de son activité aux élus des communes membres. Il est complété par trois rapports annuels : un sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, et un sur le service public d'élimination des déchets (loi du 2 février 1995).

L'année 2016 a été marquée par la participation de la communauté de communes à de nombreuses réflexions qui vont orienter la politique communautaire pour les années à venir : contrat de ruralité, GEMAPI, schéma départemental pour l'amélioration de l'accessibilité aux services publics, école de sommellerie, irrigation des vignes dans les Aspres, candidature à l'appel à projet territoire à Energie Positive pour la croissance verte, Schéma régional de développement économique (SRDEII), stratégie territoriale pour la croissance et l'emploi, mais également renouvellement des contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement...

Parallèlement, les chantiers engagés sur l'exercice précédent ont été poursuivis ou finalisés : traversées de villes à Montauriol, Camélas, Banyuls dels Aspres ; Bistrot – Multiple rural de Calmeilles... A noter, en matière d'investissement, que 2016 se caractérise par une baisse substantielle des dépenses liées aux travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire et une forte diminution des réalisations de fonds de concours attribués aux communes.

Enfin la démarche d'amélioration continue des services a été approfondie avec notamment l'ensemble des services aux familles et la création du dossier unique d'inscription, la réorganisation des services de collecte des déchets ménagers.

A la lecture de ce rapport, je souhaite offrir chaque fois davantage de lisibilité sur les compétences, le fonctionnement et la politique communautaire des Aspres.

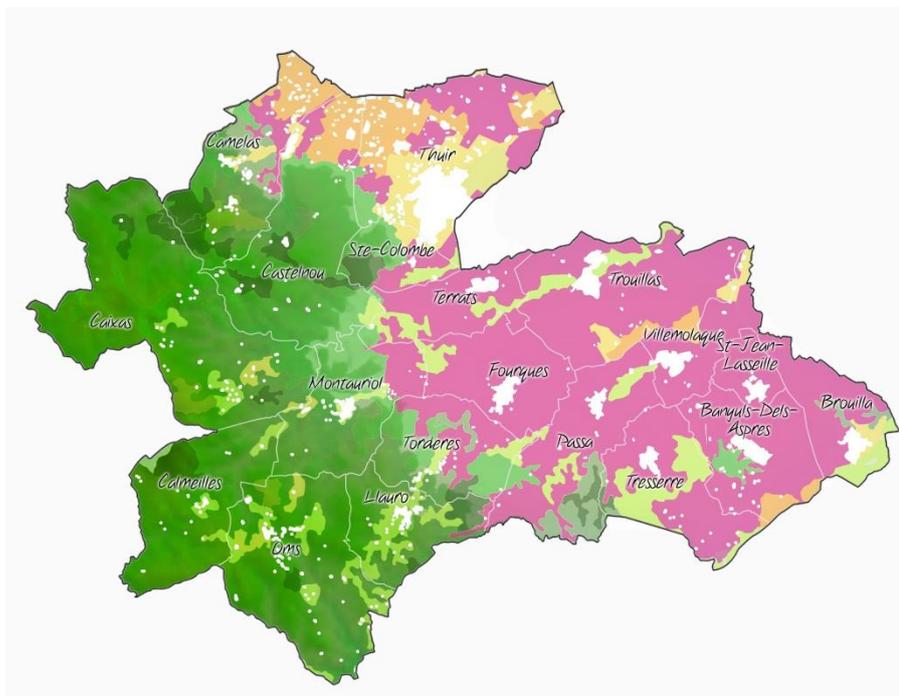
Bonne lecture !

Le Président,

René OLIVE

L'institution

Le territoire



Banyuls dels Aspres - Brouilla -
Caixas - Calmeilles - Camélas -
Castelnou - Fourques - Llauro -
Montauriol - Oms - Passa - Ste
Colombe - St Jean Lasseille -
Terrats - Thuir- Torderes -
Tresserre - Trouillas -
Villemolaque.

19 communes

20 161 habitants (pop totale au
1^{er} janvier 2016- base INSEE)

232 km²

Nombre de conseillers par commune

Dès 2014, la composition du Conseil communautaire a été considérablement modifiée pour répondre aux exigences de la Loi du 16 décembre 2010 : élection des conseillers communautaires au suffrage universel et réduction du nombre de conseillers.

En l'état 2014 de la population, le Conseil est désormais constitué de 38 conseillers.

Communes	Populat ion 2011	%	Nombre de délégués	Communes	Population 2011	%	Nombre de délégués
1 BANYULS DELS ASPRES	1 217	6,38%	2	11 PASSA	702	3,68%	1
2 BROUILLA	1 122	5,88%	2	12 Ste COLOMBE	134	0,70%	1
3 CAIXAS	128	0,67%	1	13 ST JEAN LASSEILLE	947	4,97%	1
4 CALMEILLES	65	0,34%	1	14 TERRATS	671	3,52%	1
5 CAMELAS	418	2,19%	1	15 THUIR	7 248	38,02%	14
6 CASTELNOU	360	1,89%	1	16 TORDERES	168	0,88%	1
7 FOURQUES	1 155	6,06%	2	17 TRESSERRE	866	4,54%	1
8 LLAURO	322	1,69%	1	18 TROUILLAS	1 816	9,52%	3
9 MONTAURIOL	213	1,12%	1	19 VILLEMOLAQUE	1 203	6,31%	2
10 OMS	311	1,63%	1	TOTAL	19 066	100	38

Conseil Communautaire

A l'issue du scrutin de mars 2014, la Communauté est dirigée par un Conseil Communautaire composé de conseiller élus au suffrage universel.

38
Conseillers

Banyuls Dels Aspres	BERNARDY Laurent	Thuir	LAVAIL Jean-Marie	
	CHARPENTIER Fathia		LEMORT Raymond	
Brouilla	TAURINYA Pierre		RUIZ Denise	
	LLOBET Hélène		VOISIN Thierry	
Caixas	DOUTRES Alain		MON Nicole	
Calmeilles	CHINAUD Gérard		MAURY Pierre	
Camélas	LEHOUSSINE Bernard		BATALLE-SICRE Brigitte	
Castelnou	CHEREZ Jean		BERNADACH Jean-Claude	
Fourques	PUJOL Jean-Luc		FERRER Laurie	
	PIMENTEL Martine		RAYNAL Sabine	
Llauro	TOURNE Roger		PEREZ Raymond	
Montauriol	MAURAN Patrick		BOURRAT Alix	
Oms	VILA Christian		Tordères	LESNE Maya
Passa	BELLEGARDE Patrick		Tresserre	AMOUROUX Jean
Ste Colombe De La Commanderie	PUIG Alphonse	Trouillas	ATTARD Rémy	
St Jean Lasseille	NOURY Roland		ALBERT Jeanine	
Terrats	MASO Etienne		COUSSOLE Béatrice	
Thuir	OLIVE René	Villemolaque	PERALBA Jean-Claude	
	GONZALEZ Nicole		FLACHAIRE Ghislaine	

Bureau Communautaire

Communes	Titulaires	Communes	Titulaires
Banyuls Dels Aspres	Laurent BERNARDY	Passa	Patrick Bellegarde
Brouilla	Pierre Taurinya	St Jean Lasseille	Roland Noury
Caixas	Alain Doutres	Terrats	Etienne MASO
Calmeilles	Gérard CHINAUD	Thuir	René Olive
Camélas	Bernard LEHOUSSINE		Nicole Gonzalez
Castelnou	Jean Cherez		Jean-Marie Lavail
Fourques	Jean-Luc Pujol		Raymond Lemort
Llauro	Roger Tourne	Torderes	Maya Lesne
Montauriol	Patrick Mauran	Tresserre	Jean Amouroux
Oms	Christian Vila	Trouillas	Rémy Attard
Sainte Colombe	Alphonse Puig	Villemolaque	Jean-Claude Peralba

22 membres
du Bureau

Le Président : René Olive, Maire de Thuir

Les 9 Vice-Présidents

Rémy ATTARD	Administration générale – Urbanisme – Dev. Eco - Communication
Jean-Claude PERALBA	Déchets
Alphonse PUIG	Eau – Assainissement
Nicole GONZALEZ	Tourisme
Roger TOURNE	Petite enfance (crèche) enfance et ado (ALSH et PIJ)
Jean-Marie LAVAIL	Finances
Roland NOURY	Agriculture - Artisanat
Raymond LEMORT	Restauration scolaire Personnes âgées (portage repas et téléalarme)
Maya LESNE	Rythmes scolaires

9
commissions

Rappel des Compétences

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 Août 2015 confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

Afin d'adapter les compétences à assumer, les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés par délibération n°71/2016, complétés d'un recueil de l'intérêt communautaire adopté par délibération n°72/2016.

Conformément à l'article L. 5214-16 du Code des Collectivités Territoriales, la Communauté exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

Aménagement de l'espace :

- Mise en œuvre d'opérations d'aménagement visant à améliorer et sécuriser les traversées et cœurs de villes et villages, dont l'accès piétonnier, les pistes cyclables et le traitement paysager.
- Entretien des voies d'accès aux installations communautaires
- Élaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT) et d'un Schéma de secteur

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- Création, extension, aménagement, entretien, gestion, promotion et commercialisation des zones d'activités économiques
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Bistrots de Pays
- Tourisme (promotion et structuration)

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

COMPETENCES OPTIONNELLES

Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en place et Suivi d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) et de toutes opérations ou procédures similaires conventionnelles d'amélioration de l'habitat.
- Participation financière à la réhabilitation et à l'amélioration des logements des familles défavorisées et des logements des propriétaires occupants : abondement de l'aide de l'Etat par la Communauté de Communes des Aspres.
- Aide et participation à la rénovation des façades dans le cadre de la requalification des centres anciens des communes membres de la communauté.
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : soutien à la maîtrise de l'énergie

Création d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Actions Sociales d'Intérêt Communautaire : Sont d'intérêt communautaire les actions et services à caractère social suivants :

- en faveur des personnes âgées et des personnes en difficulté
- ✓ *portage de repas à domicile*
- ✓ *téléalarme : mise en place et suivi du service.*
- en direction des enfants :
- ✓ *Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles (RAM)*
- ✓ *Multiaccueil : La communauté prend en charge les études, la réalisation et la gestion d'équipements d'intérêt communautaire destinés au multi accueil de la petite enfance (enfants de 0 à 4 ans).*
- ✓ *Accueil de Loisirs Intercommunal sans Hébergement pour le Maternel- primaire et accueil de loisirs adolescents avec le PIJ*
- ✓ *Accueil périscolaire*

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Schéma directeur de développement des énergies renouvelables
- Eau et Assainissement
- Elaboration d'une charte intercommunale visant à améliorer les relations avec les communes compétentes en matière d'urbanisme pour la bonne harmonisation des documents relatifs à cette compétence.
- Prestations de services HORS territoire

COMPETENCES FACULTATIVES

- Mise à disposition de terrains pour implantation de casernes de gendarmerie et de centre de secours.
- Fourrières animale et automobile sur le territoire communautaire.
- Mise en place, développement, gestion et coordination d'un Système d'information Géographique (SIG).
- Adhésion et participation au Pays Pyrénées-Méditerranée
- "Assistance Technique et Aide Financière aux Associations organisant des manifestations s'inscrivant dans l'une des compétences exercée par la communauté et susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble de la population de la communauté
- Restauration Scolaire du Primaire et Maternelle avec adhésion à l'UDSIS
- Création d'un service commun Autorisation de Droits des Sol
- Création d'un service commun Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public
- Prestations de services hors territoire

1^{ERE} PARTIE

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS AU SERVICE DU TERRITOIRE

I.1 Services et effectifs



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- Pôle Ressources Humaines
- Pôle Petite enfance (Crèche/RAM)
- Pôle enfance (ALSH et périscolaire primaire et maternel)
- Pôle jeunesse (PIJ)
- Restauration scolaire
- Urbanisme
- Communication



DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

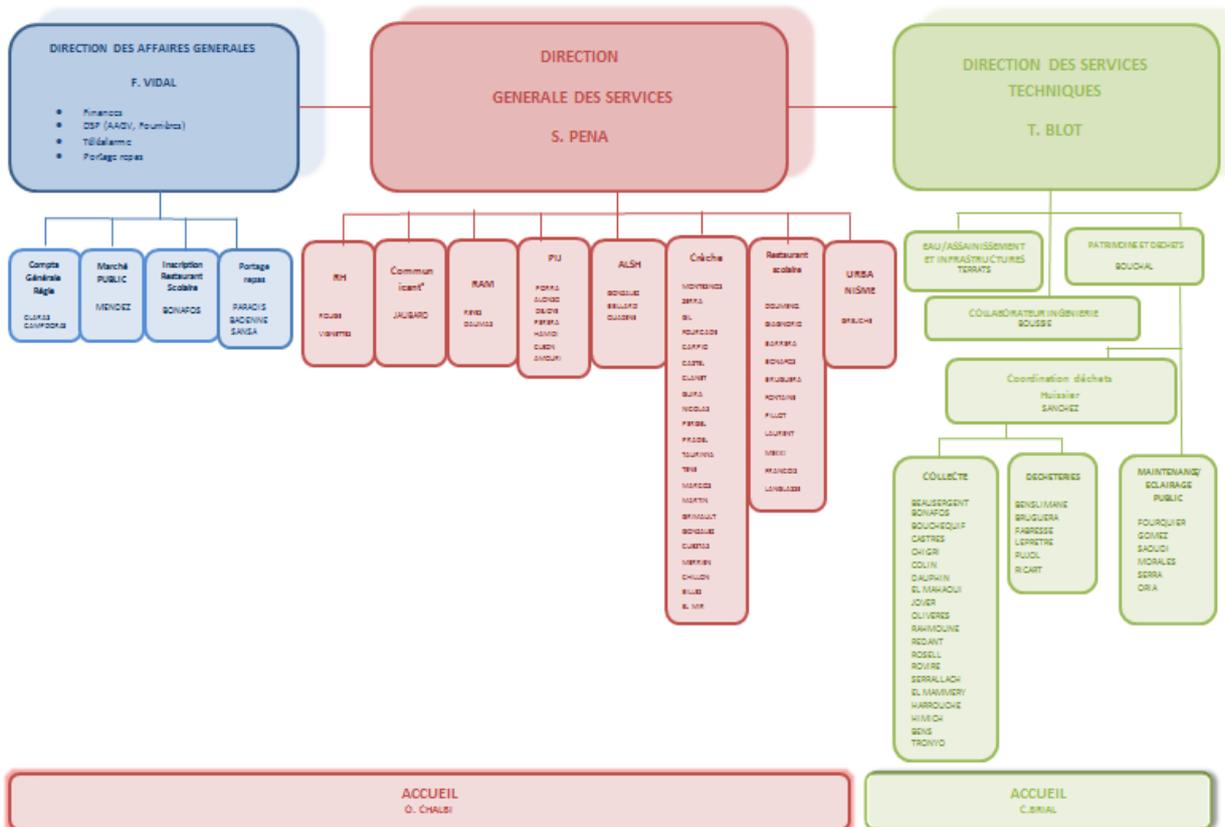
- Finances
- Marchés publics
- Comptabilité
- Régies
- DSP (Fourrières / AAGV)
- Téléalarme
- Portage repas



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- Eau, Assainissement et infrastructures
- Patrimoine
- Déchets (Collecte et déchetteries)
- Eclairage public
- Travaux

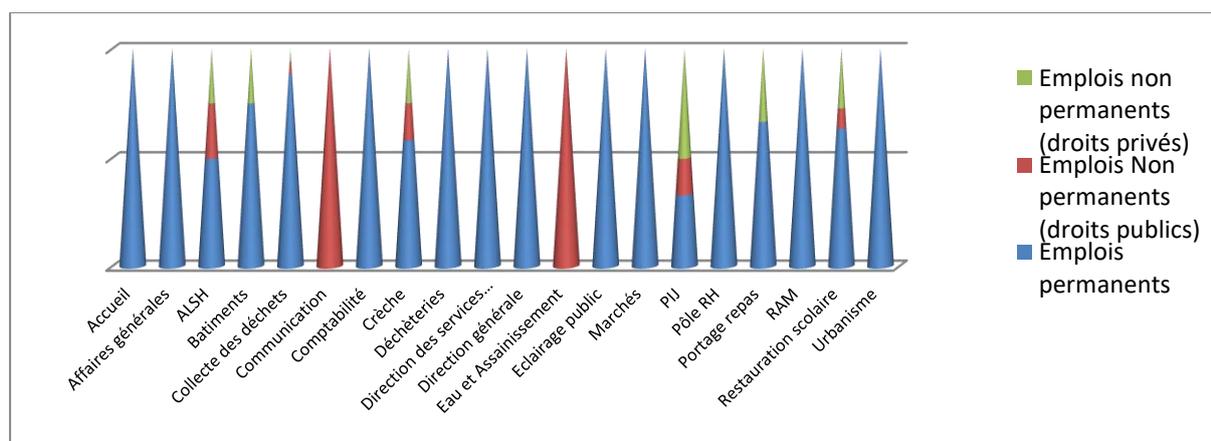
Organigramme de la structure :



Le tableau des effectifs modifié :

PERSONNEL INTERCOMMUNAL Tableau des effectifs au 31-12-2016	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur Général des Services d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	0
Directrice Générale Adjointe d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	0
Attachés territoriaux	2	2	0
Directeur des Services Techniques d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	0
Ingénieur Principal	1	1	0
Rédacteur territorial	2	2	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	2	2	0
Adjoints administratifs de 2 ^{ème} Classe	4	3	1
FILIERE TECHNIQUE			
Affectés aux études et travaux			
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Technicien territorial	1	0	1
Affectés à la collecte et déchèteries			
Agent de maîtrise	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6	6	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	10	10	0
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	0	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	9	9	0
Affectés au portage de repas			
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Affectés à la restauration scolaire			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet	1	1	0
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe à temps non complet (1x25/35-1x28/35-1x29/35-1x17/35-1x30/35-1x18/35)	6	6	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	1	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30/35)	1	1	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			
Puéricultrice de classe normale	1	1	0
Educatrices de jeunes enfants Principal	1	1	0
Educatrices de jeunes enfants	3	1	2
Infirmière en soins généraux hors classe	1	1	0
Axillaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe à temps complet et temps partiel	2	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	2	1	1
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe dont 4 à temps non complet (1x23/35-1x17,5/35-1x21/35-1x31,42/35)	11	10	1
FILIERE ANIMATION			
Animateurs territoriaux	1	1	0
Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Adjoints d'animation de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe	2	2	0
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps non complet (29/35)	1	1	0
TOTAUX	83	75	8

Répartition des effectifs par types d'emplois



Effectif 2016	141
ETP 2016	115.80
Masse salariale 2016	2.831.843,81€

I.2 Ressources humaines

Indicateurs

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	2
Nombre de bulletins émis en 2015	1 292
Nombre de mandats émis en 2015	1 448
Nombre d'agents placés en arrêt maladie	51
Nombre de jours d'arrêt maladie	1 430
Nombre d'agents placés en arrêt suite à un accident de service	9
Nombre jours d'arrêt suite à un accident de service	200
Nombre d'arrêts maladie traités	132
TOTAL : journées d'absences (ETP)	1 630
Ou en remplacement d'agent en équivalent temps plein (<i>taux absentéisme national :9.30</i>)	7.10
Nombre de CTP réunis	2
Nombre de participants au CTP	16
Nombre de CHSCT réunis	2
Nombre de participants au CHSCT	16

I.2.1 La politique des Ressources Humaines

▪ Les avancements 2016

Nombre de promotions internes : 0

Nombre d'avancements de grade : 5

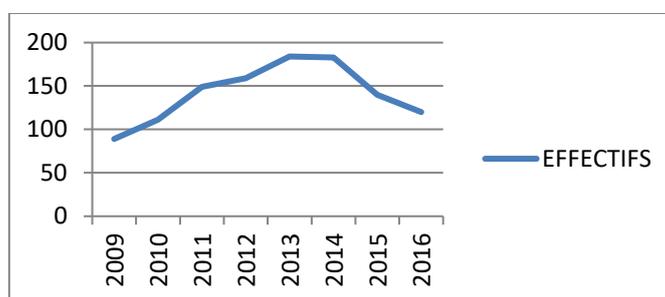
Nombre d'avancements d'échelon : 44

Nombre de nominations suite à un concours : 2

Nombre de nominations suite à un examen professionnel : 0

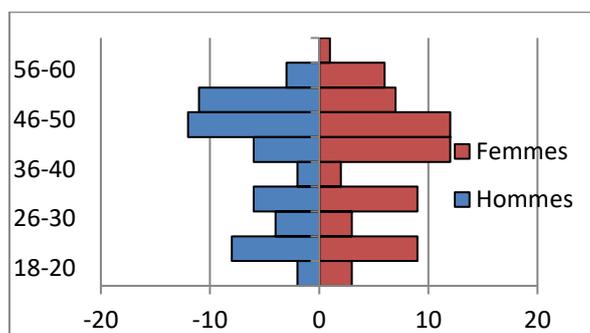


▪ Evolution des effectifs

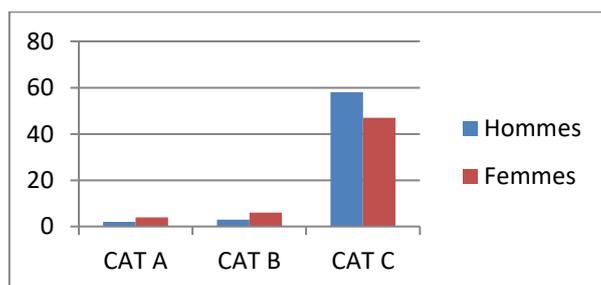


L'effectif 2016 ci-dessus est représentatif des emplois directement engagés par la Communauté de Communes. Les compétences Accueil de loisirs et périscolaire externalisées, représentent 63 agents qui œuvrent pour la collective de façon indirecte.

▪ Pyramide des âges et répartition par sexe



▪ Répartition des effectifs par catégorie



- Mouvements de personnel en 2016

- Remplacements et renforts suite à maladie, maternité : **7**
- Saisonniers : **32**
- Vacances de poste (départ, retraite) : **1**
- Mises en disponibilités pour convenances personnelles : **4**
- Création de postes en 2016 : **5**
- Mobilité interne : **0**
- Apprentis : **1**
- Emplois d'avenir et CAE : **14**
- CV reçus : **169**

- Accueil stagiaires

Sur les **47** demandes, **35** élèves ou étudiants en formation ont pu effectuer un stage au sein de la collectivité (ALSH-CRECHE-PIJ-CTC-ADMINISTRATION).

- La formation des agents

La formation permet de développer les compétences mais également de valoriser les agents dans le cadre de leur activité. C'est dans cette optique que la collectivité a décidé, dans une démarche cohérente, de s'engager dans l'élaboration du Plan de Formation.

Le plan de formation a pour objectif :

- L'adaptation des agents à l'évolution de leurs emplois (obligation légale)
- L'adaptation des compétences des agents aux orientations stratégiques de la collectivité
- Le développement du capital humain
- L'accompagnement de l'agent dans son projet professionnel

Le plan de formation comporte trois types d'actions :

- des actions visant à assurer l'adaptation de l'agent au poste de travail,
- des actions liées à l'évolution des emplois ou participant au maintien dans l'emploi,
- des actions ayant pour objet le développement des compétences des agents.

Après l'approbation du règlement en 2015, le plan de formation a été voté en CTP le 6 Décembre 2016. Celui-ci couvre la période 2015-2016-2017.

En 2016, 33 agents ont bénéficié d'une formation (soit environ 1/3 des effectifs), dont 10 formations qualifiantes (*FCO* : 3, *Caces engins de chantiers* : 4, *BAFA* : 1, *CQP* : 2)

A noter la mise en place de 2 formations mutualisées (HACCP avec 11 communes des Aspres / CHSCT avec Thuir) et la baisse de la demande en formation des agents de **-37.97 %** entre 2015 et 2016.



I.2.2 Concertation et dialogue social

- 5^{ème} campagne des entretiens professionnels

Dans sa séance du 24 Janvier 2012 les membres du Comité Technique Paritaire ont émis un avis favorable, pour la mise en place de l'entretien professionnel individuel des agents. Ces entretiens ont été menés à titre expérimental sur l'année 2012 et sont devenus obligatoires dès 2013.

Depuis, la collectivité a su consolider la bienveillance de ce nouveau type de dialogue social, et a su fédérer l'ensemble des services. Les répercussions ont été multiples, à la fois dans le recueil des vœux et souhaits des agents, des responsables de services et des attentes de la collectivité.



- Réformes :

PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) :

- . Reclassement à compter du 01/01/2016 des catégorie B
- . Reclassement au 01/05/2016 (cat b), concernant le nouveau **cadencement unique**

RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

- . Mise en place de la veille juridique et initiation du).

- Contrat de prévoyance :

Le Conseil Communautaire, a autorisé une consultation destinée à la mise en place d'un contrat groupe prévoyance pour ses agents. Après étude des différentes propositions, le contrat groupe a été souscrit auprès de la **SMACL** et prendra effet au 1er janvier 2017.

La protection sociale complémentaire ne doit pas être confondue avec l'action sociale qui correspond à un autre champ d'action des collectivités territoriales. La protection sociale complémentaire est constituée par les prestations financières venant en complément de celles du régime obligatoire de protection sociale fournies à chaque assuré.

L'adhésion au contrat de prévoyance est individuelle et propre à chaque agent, les cotisations associées étant supportées par l'employé et non par la collectivité.

- GPEEC Territoriale :

Nous avons étendu nos services et ressources auprès de certaines communes du territoire. (Fiche de poste, organigramme et présentation des entretiens pro).

Mise en place de formations mutualisées.

- Portail Agents :

La collectivité a étendue l'utilisation du portail agent à l'ensemble des services.

Le Portail Agent gère, de manière sécurisée et centralisée, toutes les démarches liées aux absences et la visualisation des carrières.

	Nature de l'absence	Début d'absence	Fin d'absence			
		Date	Heure	Date		
A	Congés de formation	16/11/2016	00:00	18/11/2016 00:00	2.5J	✓
A	Congés annuels	26/12/2016	08:00	30/12/2016 12:00	4.5J	✓
A	Congés de formation	06/02/2017	00:00	08/02/2017 00:00	3J	✓

- Le Comité technique paritaire

Le CTP a été réuni au cours de l'année 2016 pour traiter plusieurs points d'ordre du jour dont les plus importants sont :

- ✓ Renouvellement de représentants des membres du CTP (Agents)
- ✓ Modification du tableau des effectifs
- ✓ Renouvellement d'un temps partiel
- ✓ Renouvellement de deux disponibilités pour convenances personnelles
- ✓ Avis sur le mode de gestion du service public pour l'eau et l'assainissement
- ✓ Démission d'un agent titulaire
- ✓ Mise en place du contrat groupe prévoyance (SMACL)
- ✓ Présentation du Plan De Formation triennal « 2015-2017 »

- Le Comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT a été réuni au cours de l'année 2016 pour traiter plusieurs points d'ordre du jour dont les plus importants sont :

- ✓ Désignation par l'autorité territoriale du Président du CHSCT
- ✓ Désignation du Secrétaire du CHSCT
- ✓ Désignation par le Président du CHSCT du Secrétaire administratif
- ✓ Vote du règlement intérieur du CHSCT
- ✓ Prévisions du calendrier de tenue des séances
- ✓ Elaboration et présentation du Document Unique en collaboration avec le CDG66

Au-delà des dispositifs réglementaires ou formels, un dialogue social permanent est recherché à travers l'instauration de réunions interservices à un rythme bimensuel.

I.3 Finances

Rapport de la dette

	Amortissement 2016	Dette au 31/12/16	Dette/ habitant (2016)	Extinction de la dette
CC. Aspres	220 135,69	2 737 642,49	10,92	2030
Budget annexe Eau potable	113 787,46	2 055 956,96	5,64	2035
Budget Annexe Assainissement	203 077,99	5 369 679,26	10,07	2036

La fiscalité

La fiscalité directe

Elle comprend principalement quatre taxes, complétée de la taxe de séjour et de prélèvements de moindre importance.

Les quatre taxes directes sont :

- la taxe d’habitation, payée par les particuliers et les entreprises ;
- la taxe sur le foncier bâti, payée par les propriétaires du terrain ;
- la taxe sur le foncier non bâti, également payée par les propriétaires du terrain ;
- la contribution économique territoriale, acquittée par les entreprises, venant en substitution de la taxe professionnelle supprimée depuis 2010. Cette contribution se décompose en 2 éléments : la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Ce nouveau panier de ressources consistant notamment, dès 2011, en un transfert de la fiscalité des ménages vers la collectivité, complète les ressources liées à l’activité économique du territoire.

Ces quatre taxes représentent près des trois quarts des recettes fiscales des collectivités, groupements à fiscalité propre inclus : elles s’élevaient à 68,6 milliards d’euros (Mds €) en 2011.

Jusqu’en 2011, les élus de la Communauté ont souhaité stabiliser ces taux, tels qu’ils ont été issus du transfert de ces taxes du département aux EPCI.

La baisse notable et récurrente des dotations de l’Etat aux collectivités, associée à l’augmentation des dépenses liées à la prise des nouvelles compétences en 2016 et à venir issues de la loi NOTRe, ont décidé le Conseil Communautaire d’actionner le levier de la fiscalité en 2016.

Ainsi, ont été augmentés de façon très relative les taux ménages, pour instaurer le Foncier Bâti à hauteur de 2,5% et augmenter légèrement la Taxe d’habitation à 10,30%, précision faite que ce taux est inférieur à la moyenne départementale des taux appliqués sur les Pyrénées-Orientales.

Les taux du Foncier Non Bâti et de CFE n’ont pas été modifiés.

La taxe professionnelle était la plus importante des ressources des groupements à fiscalité propre ; elle représentait, à elle seule, 29,8 % des recettes fiscales, directes et indirectes. La fiscalité économique locale mise en place en substitution (CET, IFRER, TASCOT) ne dégage pas un produit aussi important que la taxe professionnelle.

Elles sont donc complétées par de nouvelles dispositions depuis 2011, résultant de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et sur les surfaces commerciales (TASCOM).

La fiscalité indirecte

Enfin, afin d'équilibrer les pertes de ressources, l'Etat a mis en place une dotation de compensation sur les recettes de taxe professionnelles, censées équilibrer les produits AVANT et APRES réforme.

Cependant, même si l'Etat s'est engagé à mettre en place un système assurant la compensation intégrale, pour chaque collectivité territoriale, de la perte de ressources résultant de la suppression de la taxe professionnelle, ce système met un coup d'arrêt, depuis 2011 à la dynamique fiscale et la politique d'investissement qui était celle de la communauté de communes. Ce coup d'arrêt est confirmé au regard de la baisse des autres ressources de l'Etat (DGF notamment) et de la pérennisation du prélèvement FNGIR. Ce mécanisme de garantie consiste en la mise en place d'un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour assurer une péréquation horizontale (un équilibre) entre collectivités. Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Aspres reverse chaque année **628 013,00€**.

Enfin, au-delà du FNGIR, un nouveau fonds de péréquation horizontale, a été institué dès 2012 : le Fonds de Péréquation Intercommunal. Il vise à renforcer la solidarité entre régions riches et pauvres.

Ce fonds abondé par les prélèvements financiers aux EPCI dits « riches », est partagé entre les EPCI bénéficiaires et leurs communes membres.

Depuis sa mise en place, la Communauté de Communes des Aspres est bénéficiaire de ce fonds.

Pour 2016, la répartition de droit commun prévoyait un reversement pour le bloc communal de 576 997€, répartissant 227 707 € pour la Communauté, et 349 2960€ pour les communes.

Par un vote à l'unanimité, il a été opté pour une répartition dérogatoire libre du montant du FPIC affecté au bloc communal, avec une réversion pour **l'EPCI de 317 707€** et pour les communes de **259 290€**.

Pour conclure, il convient de relever que les mécanismes de garantie devaient permettre de retrouver le montant des recettes fiscales avant réforme ; mais il faudra noter cette année encore la baisse concrète des dotations globale forfaitaire (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) au titre de la participation au redressement des finances publiques de **188 850 €** pour 2016 (soit un total cumulé de 472 808 €) au regard de la prévision attendue, réaffirmant un « recul » des ressources des collectivités locales.

Compte administratif consolidé 2016

Les résultats financiers 2016

Budget principal	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	3 533 381,97	3 996 845,00	+ 686 219,28
+ Restes à réaliser	1 015 697,58	1 238 453,83	
FONCTIONNEMENT	9 965 781,31	11 956 430,18	+1 990 648,87

Soit un excédent d'investissement à reporter de 463 463,03€.

Et un excédent de fonctionnement à reporter de 1 990 648,87€.

Budget Eau potable	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	626 568,87	655 293,74	+ 21 199,87€
+ Restes à réaliser	89 675,00	82 150,00	
FONCTIONNEMENT	498 849,45	2 288 587,17	+ 1 789 737,72

Soit un excédent d'investissement à reporter de : + 28 724,87€

Et un excédent définitif de fonctionnement de + 1 369 472,51€

Budget Assainissement	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	4 619 679,46	4 390 558,10	- 499 930,17
+ Restes à réaliser	2 325 734,06	2 054 895,25	
FONCTIONNEMENT	836 248,85	2 595 300,99	+ 1 759 052,14

Soit un besoin d'investissement à couvrir par affectation du résultat de : 499 930,17 € à porter au 1068 du budget 2017.

Et un excédent définitif de fonctionnement de + 1 259 121,97 €.

Moyens financiers

- Les ressources d'origine fiscale

Le paysage fiscal local a été profondément bouleversé à partir de 2010 avec la réforme de la fiscalité locale. Cette réforme s'est accompagnée de la création de nouveaux impôts dits professionnels en lieu et place de la taxe professionnelle, d'un glissement des taux d'impôts ménages existants entre collectivités locales, de fiscalité reversée de l'État vers les collectivités locales et d'une attribution de dotation de compensation pour assurer un niveau de ressources équivalent.

La composition du panier fiscal n'a pas changé en 2016. Mais si jusque-là, le taux du foncier bâti était figé à 0% , pour 2016, il a été fixé un taux de Foncier Bâti à 2,5%.

A ce titre, ont été alloués à la communauté de communes pour 2016 :

73: Impôts ménages	
Fiscalité directe TH	2 563 297,00
Fiscalité directe TFB	431 254,00
Fiscalité directe FNB	47 085,00
Fiscalité directe TAFNB	
Autres impôts locaux (RC+RS)	18 514,00
Taxe enlèvement OM	2 554 123,00
Taxe de séjour	66 990,78
73: Impôts liés à l'ex-TP	
Cotisation foncière des entreprises	1 015 473,00
Fiscalité directe CVAE	471 146,00
Fiscalité directe IFR	94 219,00
Fiscalité TASCUM	73 707,00
74: Dotation - Subvention - Participation	
DGF : Base + Péréquation + Bonification	325 610,00
Dotation compensation	544 452,00
Allocations compensatrices	202 290,00

I.4 Services généraux

I.4.1 Etudes et prospective

Indicateurs 2016	
Nombre d'études engagées (ou en cours)	5
Montant total des coûts études	0 € HT
Nombre de prestataires externes	0

Elaboration d'un Projet de Développement Durable pour les Aspres- Agenda 21

la Communauté de Communes des Aspres a délibéré favorablement et à l'unanimité pour s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 21. Un bureau d'études avait été recruté en 2013 afin d'établir un état des lieux du territoire et d'accompagner la collectivité dans cette démarche concertée pour élaborer le projet de développement durable.

Un comité technique a été constitué regroupant l'ensemble des services, les partenaires institutionnels et des représentants administratifs des communes afin d'encadrer les travaux.

Le comité de pilotage, le Bureau des maires, en a assuré le suivi.

Pour rappel, le développement durable n'est autre qu'un **projet politique** qui permet de concilier le progrès économique, la justice sociale, et la préservation de l'environnement.

Il s'agit donc du concept qui prédomine l'établissement d'un projet de territoire et l'agenda 21 est l'outil qui permet de le traduire (le plan d'actions).

La communauté de communes des Aspres s'est engagée dans l'élaboration d'un Agenda 21 local afin de valoriser son projet de développement d'ores et déjà initié et en partie mis en œuvre et de l'enrichir des contributions issues de la concertation.

Etat d'avancement de la démarche :

L'élaboration d'un Agenda 21 s'articule autour de différentes étapes :

- **L'état des lieux**
- **La définition des orientations stratégiques**
- **L'élaboration du plan d'actions**
- **La mise en œuvre**
- L'évaluation

L'état des lieux a été réalisé et présente une partie des actions déjà engagées par les communes et la communauté en matière de développement durable ainsi qu'un volet de communication très orienté sur le public « jeunes ».

Consultation des habitants – Phase de Diagnostic

Dès la validation de cet état des lieux par les élus de la communauté, ce dernier a été publié assorti d'un questionnaire en ligne afin de tendre vers un diagnostic qualitatif.

Une campagne de sensibilisation grand public a été engagée : une troupe de théâtre a été recrutée afin de mettre en place des animations de rue sur le thème de l'Agenda 21 des Aspres et des supports ont été créés : logo, bande-dessinée, Questionnaire illustré, mascotte.



A cette occasion, une « équipe » de 9 jeunes encadrée par les animateurs du Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes des Aspres a participé à l'animation. Ils ont ainsi abordé les passants afin de les sensibiliser sur la nécessité de répondre au questionnaire.

Ils ont également créé un jeu permettant de répondre à des questions portant sur l'état des lieux.

Concertation – Phase de définition des orientations stratégiques

En 2015, la réflexion relative à l'élaboration du projet de territoire s'est poursuivie en régie.

Dans ce cadre, les divers niveaux de concertation ont été accentués :

19 commissions thématiques ont été réunies sur l'année.

39 réunions de services, 28 réunions interservices, 24 réunions publiques, participation à 6 conseils d'école, 7 réunions en Bureau Restreint (composé des vice-présidents), 6 réunions du Bureau Complet et 5 Conseils Communautaires viennent compléter la démarche de consultation qui se veut large et fédératrice.

Lors de la commission du 27/10/2015, une ébauche du projet de territoire a été présentée aux élus.

Cette trame doit encore être concertée, amendée afin d'être validée. Le projet de territoire pré-identifié se décline sur 4 axes :

- Axe préalable : Optimisation des services aux publics
- Axe 1 : Poursuivre et conforter la dynamique économique engagée sur le territoire des Aspres
- Axe 2 : Elaborer et mettre en œuvre un programme territorial en faveur de la « croissance verte »
- Axe 3 : Préserver notre environnement et le cadre de vie des habitants
- Axe 4 : Pour un territoire ouvert... et coopérant

Concertation – Phase de définition du plan d'action

En 2016, la communauté de communes a lancé diverses consultations en direction des communes et autres porteurs de projets afin de rédiger le plan d'actions, sur la base des axes stratégiques qui ont été retenus. Ce plan d'actions a été finalisé au cours du 1^{er} semestre 2016.

Il a d'ailleurs servi de support aux candidatures présentées par la collectivité au cours de l'année au titre de :

- L'appel à projet TEPCV (2^{ème} enveloppe)
- Le contrat de ruralité

Le plan d'actions a fait l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire le 27 septembre 2016, lequel l'a approuvé.



Parallèlement à la réflexion engagée en faveur de l'élaboration de l'Agenda 21 des Aspres, l'ensemble des réalisations engagées par la collectivité s'inscrivent résolument dans une démarche de développement durable.

Cout de l'étude : réalisée en régie

Elaboration du Pacte Financier et Fiscal

Véritable outil de prospective, le Pacte Financier et Fiscal permettra d'optimiser et de sécuriser le financement du projet de territoire. Au cours de la réflexion engagée lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 puis 2016, les prémices d'un PFF ont été abordés : analyse du périmètre des compétences, des flux financiers au sein du bloc communal, de la fiscalité...

Désormais, il s'agit de rechercher le consensus sur l'ensemble des pistes étudiées et de les formaliser au sein d'un support de négociation : le Pacte Financier et Fiscal.

Cout de l'étude : réalisée en régie

Suivi et adaptation des disposition législatives : Loi NOTRe

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

Les intercommunalités montent en puissance

La réforme amplifie le processus d'intégration des communes pour faire changer les intercommunalités d'échelle.

Le relèvement du seuil d'intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants (article 33 de la loi du 7 août 2015) permet d'avoir davantage de capacités à agir au niveau des bassins de vie d'aujourd'hui, plus

étendus que ceux d'hier. Il s'accompagne d'un mouvement d'augmentation des compétences des intercommunalités (tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, maisons de services au public), qui permettra la diminution du nombre de syndicats intercommunaux et génèrera des économies de gestion dans des services utilisés au quotidien par nos concitoyens, comme l'eau, les déchets ou les transports. Des adaptations sont prévues pour les territoires à caractéristiques spécifiques.

La communauté de communes des Aspres n'a finalement été que peu impactée dans la mesure où elle détenait la plupart des compétences transférées par la loi (aire d'accueil des gens du voyage, tourisme, déchets, gestion de l'ensemble des Zones d'Activités économique, eau et assainissement...).

Néanmoins une révision des statuts a été nécessaire afin d'intégrer l'ensemble des dispositifs prévus par la loi. Cette modification des statuts et la redéfinition de l'intérêt communautaire ont fait l'objet d'une présentation en Conseil le 27 septembre 2016.

Par ailleurs, la Loi Notre prévoit un transfert de la gestion des eaux pluviales ainsi que la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondation (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018, ce qui suppose une ingénierie complémentaire.

En 2016, 3 études SOCLE (stratégie d'organisation ... de l'eau) sont menées sur le périmètre des Aspres :

- Etude lancée par le SIGA Tech
- Etude lancée par le SMBVT
- Etude lancée par le département
- Une étude sur le périmètre du Réart sera lancée en 2017.

L'ensemble de ces études ont fait l'objet d'un suivi assidu au cours de l'année 2016 à travers la participations aux réunions, et les diverses contributions adressées à chaque maitre d'ouvrage ou leurs prestataires.

Liste des rencontres (Comités de Pilotages études SOCLE ou RDV concertation/échanges)

Organisateur	Date	Lieu
SIGA Tech	25/01/2016	Argelès-sur-Mer
SIGA Tech	03/02/2016	Céret
SIGA Tech	03/03/2016	Les Cluses
SMBVT	04/04/2016	Vinça
SMBVT	21/04/2016	Perpignan
CD66	16/06/2016	Perpignan
SMBVT	30/06/2016	Ille sur Têt
CD66	05/07/2016	Perpignan
Syndicat de la Basse et du Castelnou	22/09/2016	Thuir
SMBVT	06/10/2016	Perpignan
CD66	03/11/2016	Perpignan
Préfecture des PO	29/11/2016	Perpignan
Syndicat du Réart	05/12/2016	Thuir
Syndicat de la Basse et du Castelnou	22/12/2016	St Feliu

S'agissant de la compétence relative à la gestion du pluvial, une réflexion sera engagée probablement en 2017.

La participation et la contribution aux stratégies supra territoriales

▪ TEPCV

Un premier appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui contribuent à :

- Atténuer les effets du changement climatique,
- Encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- Faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100.000 emplois sur trois ans.

Dans ce cadre, le Pays Pyrénées-Méditerranée a présenté une candidature, alimentée par les contributions des communautés de communes qui le composent. Cette candidature a été déclarée lauréate de cet appel à projet le 9 février 2015 mobilisant ainsi une première enveloppe de 500.000€. La communauté de communes des Aspres, membre du pays, a bénéficié à ce titre d'un appui financier spécifique (113.925€) pour accompagner son projet (modernisation éclairage public – financement à 80% du diagnostic).

Un deuxième appel à projet a été lancé en juin 2016 pour lequel le pays a présenté une nouvelle candidature (qui a été retenue mobilisant une enveloppe de 1 million d'euros) dans laquelle figuraient les opérations suivantes pour les Aspres :

- Création d'un cheminement piétonnier pour la commune de Ste Colombe
- Rénovation énergétique d'un bâtiment communal (Le cellier) à Thuir
- Programme de modernisation de l'éclairage Public des Aspres
- Programme d'éducation à l'environnement
- Achat d'un véhicule électrique

La signature des conventions financières auprès de tous les bénéficiaires des crédits alloués a eu lieu le 6 décembre 2016 à Paris. Rémy ATTARD, Vice-Président de la communauté de communes des aspres a représenté notre collectivité.



▪ **Contrat de ruralité**

Après le lancement de l'appel à projet par l'Etat en mai 2016 au titre des Contrats de Ruralité, la communauté de communes des Aspres s'est appuyée sur son projet de territoire et a relancé une large concertation afin de déterminer le plan d'actions à inscrire à la candidature portée par le Pays Pyrénées-Méditerranée.

Cette contribution a été retenue et regroupe des opérations suivantes :

- La Création du Pôle Œnotouristique dans les Caves Byrrh (école de sommellerie)
- La Dynamisation du commerce de proximité Rue Arago à Thuir
- La Création d'un atelier relais à Trouillas
- La création d'un Bistrot de pays/multiple rural à Oms

Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales et les représentants du territoire du « Pays Pyrénées-Méditerranée », dont la Communauté de Communes des Aspres, ont signé, le 9 décembre 2016, le Contrat de ruralité.

Pour rappel, les Contrats de ruralités sont un dispositif en faveur du milieu rural. Ils représentent pour la ruralité l'équivalent des Contrats de ville pour les territoires urbains. A l'échelle nationale, 216 millions d'euros du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) leur seront dédiés chaque année en plus des crédits de droit commun de L'État.



▪ **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics**

Le Département des Pyrénées-Orientales et les services de l'État ont initié début 2015 une démarche visant à établir un Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Cette démarche novatrice devenue, à compter du 7 août 2015, une nouvelle compétence obligatoire du Département issue de la loi NOTRe a pour but, pour une durée de 6 ans, de renforcer l'offre de services notamment dans les zones du département présentant un déficit d'accessibilité des services.

Dans ce cadre, une large concertation a été organisée afin de s'inscrire dans une logique de co-construction. Aussi, la communauté de communes des Aspres contribue et participe activement aux séances de travail organisées à l'échelle départementale.

▪ **Autres études en cours ou à venir**

Développement et qualification des itinéraires cyclables du Pays Pyrénées-Méditerranée : étude pilotée par le Pays pour le compte des communautés de communes qui composent son périmètre, dont les Aspres.

Plan Climat Air Energie Territorial : obligation réglementaire issue de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la communauté de communes des Aspres doit se doter de son PCAET. Des discussions sont en cours afin de mettre en place un groupement de commande sous l'égide du Pays Pyrénées-Méditerranée, avec les communautés de communes du Vallespir et Albères-Côte Vermeille-Illibéris, pour lancer une étude globale avec une déclinaison par communauté. Le coût pour le territoire correspondrait au 1/3 du coût résiduel, hors subventions.

I.4.2 Communication

Indicateurs

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	0.5
Nombre de supports créés	290

Alors que la communauté de communes acquiert chaque fois davantage de compétences et que l'impôt des ménages lui a été transféré, l'effort de communication est plus que jamais de mise.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de publier sa brochure « Aspres Info » deux fois par an : en février et en juillet.



Des outils de communication proposés par différents services ont également été diffusés afin d'apporter une information ciblée auprès de la population et/ou des usagers.





Grâce à la mutualisation opérée également avec l'Office de Tourisme, différents supports de communication ont fait l'objet d'une mise en œuvre par le service Communication de la Communauté : magnet, plateau, mug, affiche, plaquette...



Au total, pour l'ensemble des compétences de la Communauté, plus de 290 supports de communication ont été créés à partir du service communication de la Communauté.

Enfin, le site Internet, l'espace famille et la page Facebook ont régulièrement été revus et complétés pour proposer à la population des Aspres une information actualisée et un outil moderne qui a vocation à développer l'interactivité.



Espace Famille

Un Espace Famille vous sera dédié à partir du mois de Février.

Simple, gratuit, et disponible 7 jours sur 7, l'ESPACE FAMILLE facilitera la relation entre les services intercommunaux et vous !

Pour tous les internautes, l'espace famille donnera accès aux actualités et aux informations pratiques.

Pour les familles usagers des services Enfance, Jeunesse et Portage repas: Vous pourrez accéder à votre espace privé à l'aide du code famille et d'un mot de passe inscrits sur vos factures (sauf en haut à gauche en gras). Le paiement en ligne sera alors possible! Un système de paiement en ligne entièrement sécurisé selon les dernières normes de sécurité est en vigueur.

Cout du service communication 2016 (essentiellement impression + charges de personnel) : 25 924,00€.

I.4.3 Pôle Administration générale

La direction de l'administration générale est chargée :

- De la préparation et de la gestion des Bureaux et Assemblées
- Des moyens généraux (courriers, accueil, logistique du siège, marchés...)
- De la gestion administrative transversale des services
- De la fiscalité
- De la comptabilité
- Des marchés publics
- De la gestion administrative transversale hors services (DGFIP, CAF,)
- De la gestion des délégations de services publics suivantes : Aire d'accueil des gens du voyage, fourrière automobile, fourrière animale, de la téléalarme et du portage de repas à domicile.

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	4
Nombre de Bureaux restreints	6
Nombre de Bureaux	6
Nombre de Conseils Communautaires	6
Nombre de délibérations	103
Nombre de décisions	61
Nombre de PV / Compte-rendu	6

I.4.4 Pôle Comptabilité

Indicateurs

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	2,25		
	Bdgt général	AEp	Asst
Nombre de mandats émis	3 232	83	199
Nombre de titres émis	2 0674	6	324

Le pôle comptabilité se caractérise par un partenariat très étroit avec les services de la perception de Thuir. Il est à noter sur l'exercice 2016, de difficultés récurrentes dans les relations avec les services de la perception, pourtant quotidiennes, dues notamment à l'absence de personnel sur la cellule de THUIR ainsi qu'une déficience des conseils demandés et des suivis des marchés.

I.4.5 Pôle Marchés

Le pôle "marchés publics" met en œuvre les procédures relatives à l'achat public, analyse les offres et réalise le suivi financier des marchés. Ce service assure le lien transversal entre le pôle technique et le pôle administratif.

Les procédures sont dématérialisées. Le service dispose d'un logiciel assistant la rédaction des dossiers de consultations, un accompagnement automatisé des procédures, ainsi que le suivi technique et financier de chaque marché. Il fournit également les outils de veille juridique afin d'être informé au quotidien des évolutions réglementaires.

Les dossiers de consultation des entreprises sont téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation <http://cc-aspres.marcoweb.fr>, également accessible depuis le site internet de la Communauté www.cc-aspres.fr.

Dans le cadre d'un partenariat informel entre la communauté et les communes qui composent son périmètre, les communes bénéficient également de cette plateforme pour leurs marchés publics. La Communauté leur apporte régulièrement un soutien technique pour l'utilisation de cette plateforme.

En 2016, le nombre de marchés a diminué. On observe une baisse importante du montant alloué à l'investissement par rapport en 2015, année durant laquelle ont été utilisés de nombreux restes à réaliser. Parallèlement, les opérations d'investissement liées aux travaux, ont fait l'objet d'études et diagnostics complémentaires n'ayant pas permis de procéder à la consultation des entreprises.

Concernant le fonctionnement, les marchés de volume financier important étant lancés sur les années 2014 ou 2015 pour 3 ans en moyenne, il n'y a pas eu lieu de les relancer sur l'exercice 2016 : assistance juridique, PEDT, organisation des TAP, maintenance de logiciels métiers...

Ils suivent leur cours normal d'exécution et, pour certains, devront être relancés en 2017.

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1
Nombre de dossiers de consultation rédigés	34
Nombre d'entreprises ayant présenté une offre	94
Montant total des consultations	2 407 783 € HT
<i>Dont investissement</i>	2 159 212 € HT
<i>Dont fonctionnement</i>	248 571 € HT

Liste des marchés des marchés conclus au-delà de 15.000 € HT en 2016

Marché de prestations de fournitures, services et Prestations intellectuelles				
TRANCHES HT	OBJET	DATE D'ATTRIBUTION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT
De 15 000 A 89 999 €	Fourniture de colonnes aériennes destinées à la collecte du verre	25/02/2016	PLAST'UP (62 620)	16 898 € HT
	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un relai d'assistantes maternelles à Thuir	18/03/2016	Office d'architecture Virgile GUENOT (66 130)	19 240 € HT
	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des délégations des services publics de l'eau potable et de l'assainissement	29/03/2016	A PROPOS (34 000)	38 920 € HT
	Etude de diagnostic pour la réhabilitation de l'Hôtel du Commerce (caves Byrrh)	15/07/2016	GARTET Architecture (66 000)	15 500 € HT
	Fourniture de repas pour la restauration scolaire maternelle et primaire de Llauro	15/08/2016	Etablissement Bistrot de Pays à Llauro (66 300)	16 333 € HT par an estimés
	Achat de matériel informatique, installation, maintenance	08/08/2016	TJP INFORMATIQUE (66 000)	Achat de matériel : 19 373,77 € HT Maintenance : 6 093,96 € HT/an pendant trois ans
	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un atelier de cuisine pédagogique et d'un atelier de mixologie aux caves Byrrh à Thuir	08/08/2016	ALBA Architecture (66 000)	23 280 € HT
	Maîtrise d'œuvre au multi-accueil de Thuir : extension et réaménagement des extérieurs	11/08/2016	GARTET Architecture (66 000)	40 330 € HT
	Fourniture d'électricité pour les bâtiments de la Communauté de Communes des Aspres	01/01/2016	EDF (75 008)	32 560 € HT par an
DE 90 000€ A 200 000€	Diagnostic environnemental : protocole de recherche de pollutions d'origine non domestique	17/11/2016	SOCOTEC (34 000)	169 200 € HT
	Accord-cadre sur une durée de 4 ans : inspections télévisées et tests de réception de travaux de pose de réseaux humides	10/11/2016	CANATEC (66 280)	Maximum de 200 000 € HT sur les 4 ans
	Accord-cadre sur 4 ans : levés topographiques et plans de récolement des réseaux humides	10/11/2016	BE2T (66 000)	Maximum de 30 000 € HT/an

SUPERIEUR A 200 000€	Maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et de voirie	29/04/2016	GAXIEU (30 105) – S.ABIG (66 170) – PURE ENVIRONNEMENT (66 000)	Montant estimatif de commandes supérieur à 200 000 € HT sur 4 ans
Marché de Travaux :				
DE 15 000€ A 89 999€	Travaux d'insonorisation de la terrasse technique de la salle Jeantet Violet de Thuir	05/04/2016	Lot 1 : serrurerie DECIBEL France (01 706)	30 140 € HT
			Lot 2 : chauffage, ventilation, climatisation SAS AXAIR (66 000)	12 318,80 € HT
			Lot 3 : revêtement acoustique mural Société Nouvelle MONROS (66 000)	14 478 € HT
	Mise aux normes des potences de remplissage sur le territoire de la Communauté de Communes	08/08/2016	SAUR (34 980)	84 700 € HT
Réfection du revêtement de l'ancienne halle des sports à Thuir	22/11/2016	ST GROUPE (34 160)	36 812,25 € HT	
Travaux de voirie : extension du cheminement piétons sur la RD612 à Thuir	08/12/2016	FARINES TP (66 300)	25 000 € HT	
DE 90 000€ A 500 000€	Banyuls dels Aspres : aménagement de la traversée d'agglomération : rue de la tramontane, avenue de la gare, rue de l'aire	11/03/2016	COLAS MIDI MEDITERRANEE (66 300)	318 429,30 € HT
SUPERIEUR A 500 000 €	Accord-cadre multi-attributaire sur une durée de 4 ans pour les travaux sur les réseaux humides	30/05/2016	FABRE-FRERES (66 300) SOGEA (66 000) SAUR (66 300)	Montant de commandes supérieur à 5 000 000 € HT sur les 4 ans.

I.5 Les services à la population

I.5.1 Pôle Enfance et jeune public

Crèche Multiaccueil Claudine Touxagas

Le Multi-Accueil « Claudine TOUXAGAS » accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Créée en 1992 par la ville de Thuir, la crèche est devenue intercommunale en janvier 2008.

Le taux d'accueil est modulable sur 11 heures (de 7H30 à 18H30) afin d'optimiser le taux d'occupation :

- De 7H30 à 9H30 : 35 Enfants
- De 9H30 à 17H00 : 50 Enfants
- De 17H00 à 18H00 : 30 Enfants

Il y a eu en 2016, 223 jours d'ouverture et 105 enfants ont été accueillis. Au cours de l'année, 35 sont partis à l'école en Septembre, 2 sont partis pour cause de déménagement et 3 pour raison personnelle (perte d'un emploi ...)

Les contrats souscrits :

L'adaptation aux besoins des familles conduit à une variation importante des types de contrats qui varient de quelques heures jusqu'à 5 jours de contrat par semaine.

Pour les familles avec des horaires irréguliers (professions libérales ou horaires modulables) les contrats sont établis selon un forfait d'heures mensuelles. Deux enfants ont été concernés en 2016.

Analyse géographique de la fréquentation :

Commune dans l'EPCI	Pourcentage
Banyuls dels Aspres	1.9%
Camelas	3.8 %
Caixas	0.9%
Castelnou	3.8%
Fourques	3.8%
Llauro	2.8%
Montauriol	0.9%
Oms	0.9%
Ste Colombe de la commanderie	0.9%
Passa	1.9%
Terrats	4.8%
Thuir	52.9%
Tresserre	1.9%
Trouillas	12.4%
Total communauté	93.6%
Communes hors périmètre	
Corbère les Cabanes	0.9%
St Feliu d'Avall	0.9%
Ponteilla	2.8%
Villeneuve de la Rivière	0.9%
Toulouges	0.9%
Total hors périmètre communauté	6.4%

- L'accueil Permanent :

L'accueil permanent est un service utilisé majoritairement par les parents en activité, en recherche d'emploi ou en formation. Le service répond également à des admissions qui font suite à une demande de la Protection Maternelle et Infantile dans le but de soulager des parents en difficulté dans la prise en charge de leur enfant.

- La Halte Jeux :

Mise en place en Septembre 2012, une salle et du personnel sont dédiés à la Halte Jeux pour les enfants accueillis en demi-journée sans demi-pension. Cela répond à une demande accrue des parents sans emploi, en demande de temps de garde pour préparer l'enfant à la collectivité et avoir du temps personnel. Il est ainsi proposé, dans ce cadre, un accueil plus individualisé chacun, dans une perspective de socialisation, prenant en compte les difficultés liées à la séparation avec les parents.

La majorité des familles qui utilisent ce service correspond à un profil où la mère est au foyer, en congé parental. Quelques parents sont en recherche d'emploi ou travaillent à temps partiel.

- Typologie des familles :

En 2016, 95.2 % des enfants relevaient du régime général de la sécurité sociale et 2.8 % des enfants relevaient de la MSA. Les 2% restant correspondent à des enfants de nationalité britannique qui ne relèvent d'aucun organisme de prestation sociale.

- Accueil d'enfants porteurs de Handicap :

En 2016, la crèche n'a accueilli aucun enfant porteur de handicap. Néanmoins, le travail de collaboration avec le CMP et le CAMPS est poursuivi ponctuellement.

- Taux de Fréquentation de la crèche :

Le taux d'occupation de 2016 a atteint 71.5%, soit une légère hausse de 1.4% au regard du taux de 2016.

- Etat de présence enfants 2016 :

	Heures effectives	Heures facturées
Régime général	70 883,50	77 136,17
MSA	869	879,24
Autres	1 274,50	1 309,24
Total	73 027	79 324,65

- Actions Menées :

En direction des parents :

- En juin un questionnaire de satisfaction a été transmis aux parents afin de recueillir leurs avis ou remarques et tenter de procéder aux améliorations nécessaires.
- L'affichage d'informations a été renforcé et désormais, les menus hebdomadaires et autres informations importantes sont adressés aux familles par mail.

- Une « Gazette » de la crèche a été créée. Elle est transmise par mail aux familles.
- Des réunions avec les parents ont été organisées en soirée ; plusieurs sujets ont été abordés tels que journées types à la crèche, présentation d'intervenants et questions ouvertes.

Pour les enfants :

- Visite hebdomadaire à la bibliothèque municipale et mensuelle aux « Racontines » ;
- Une intervenante de l'association Lire et Faire Lire intervient chaque Mardi pour leur lire des histoires (une semaine chez les plus petits, une semaine chez les plus grands) ;
- Visite des deux écoles maternelles en fonction du lieu de scolarisation en fin d'année ;
- Promenades au parc de Thuir ;
- Ateliers spécifiques à la semaine du goût ;
- Organisation de la « Fête du Printemps » en collaboration avec le RAM ;
- Activités proposées au cours de l'année selon les saisons et les projets prévus (Chasse aux œufs en chocolat de Pâques, Carnaval, galette des Rois...) ;
- Spectacle de Noël conçu et présenté par l'équipe de la crèche.

Les animations en présence des familles :

- Journée pique-nique au parc de Clairfont en Juin pour le groupe des grands avec une chasse au trésor.
- Fête de fin d'année avec portes ouvertes et plusieurs ateliers destinés aux enfants : pêche aux canards, ateliers maquillage.... Les enfants et les familles entrant en Septembre 2016 étaient également invités.
- Fête de Noël en présence des parents.
- Un livret d'accueil est remis lors de l'inscription définitive de chaque enfant.

- La formation continue :

Les agents ont pu bénéficier de deux journées de formation ; l'une sur la pédagogie Lockzy, l'autre sur la communication dans l'équipe.

- Accueil de stagiaires :

La crèche accueille tous les ans un grand nombre de stagiaires issus de divers horizons : 4^{ème}, 3^{ème}, Terminales, CAP Petite enfance, Ecole d'Auxiliaires de Puériculture, Pôle Emploi...

En 2016, la crèche a accueilli 20 stagiaires. Un livret d'accueil des stagiaires a été élaboré afin d'améliorer leur accueil.

- Les Réunions d'Equipe :

Les réunions d'équipes sont indispensables pour favoriser la cohésion du groupe et pour poser les problèmes rencontrés et les conduites à tenir. Chaque équipe se réunit tous les 15 jours hors vacances scolaires. Une analyse des pratiques professionnelles a été mise en place un mois sur deux pour chaque équipe.

Une réunion générale environ toutes les 5 semaines a lieu dans les locaux du Multi-Accueil et une fois par an à la communauté des communes des Aspres.

▪ Renforcement du réseau des partenaires

- Bibliothèque municipale,
- CAMSP
- CMP
- PMI
- HANDAVANT
- Ecoles maternelles
- RAM
- Association « Lire et faire lire »



▪ Projets 2017

- 2 Journées Pédagogiques les 23 et 24 Août dont les thèmes sont à définir.
- Poursuite des rédactions des protocoles de la crèche afin d'uniformiser les pratiques.
- Travaux de sécurisation des extérieurs et création d'un vestiaire pour le personnel.
- Mise en place d'un atelier de lecture ouvert aux parents

Cout 2016 du service :	684 761,03
Participation des familles :	97 117,62
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	385 637,62
Autres participations :	65 925,93
Cout à la charge de la collectivité :	136 080,38

Le Relais d'Assistants Maternelles

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1,5 ETP
Nombre d'assistantes maternelles	135
Nombre d'assistantes maternelles ayant accueilli au moins 1 enfant	118
Nombre de nouveaux agréments en 2016	7
Nombre d'Assistants Maternelles en activité	118
<i>Dont celles susceptibles d'accueillir un enfant porteur de handicap</i>	11
<i>Dont celles qui acceptent les accueils atypiques</i>	16
Nombre de places en ETP au 31.12.2015	423
Nombre d'assistantes maternelles DISPONIBLES sur le territoire	57
Nombre de places DISPONIBLES au 31.12.2016	85

▪ Cadre réglementaire

La loi n°2005-706 du 27 juin 2005 confère au RAM une existence légale. La lettre circulaire de février 2011 vient élargir les missions des RAM.

A l'origine, les RAM ont été créés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales afin d'accompagner le développement et l'amélioration qualitative de l'accueil individuel des jeunes enfants.

Les RAM ont aujourd’hui pour vocation d’apporter une information globale sur les modes d’accueil existants sur les 0 – 6 ans. Il centralise les demandes, oriente les familles, qu’il s’agisse des demandes pour des horaires réguliers, atypiques, d’accueil d’urgence, de familles fragilisées ou d’accueil d’enfant porteur de handicap.

Le RAM accompagne les relations employeur/salarié par la diffusion d’information sur les droits et devoirs de chacun au regard de la législation en vigueur.

- Fonctionnement général du RAM

- Permanences téléphoniques et accueil
- Accueil sur rendez-vous uniquement
- Animations collectives / Réunions en soirée
- Travaux administratifs, gestion de l’activité
- Travail en partenariat
- Rencontres inter relais

- nombre de places disponibles au 31/12/2016 par commune :

	Assistants Maternelles Disponibles	Nombre de Places disponibles
Banyuls des Aspres	7	9
Brouilla	2	6
Castelnou	1	2
Fourques	9	12
Passa	2	2
Saint Jean Lasseille	8	13
Thuir	21	30
Tresserre	1	1
Trouillas	5	9
Villemolaque	1	1
Totaux	57	85

Le nombre d’assistantes maternelles en activité sur le territoire reste stable : les assistantes maternelles qui partent à la retraite ou qui cessent leur activité sont remplacées par les nouveaux agréments.

En 2016, nous pouvons noter une baisse de demandes de listes d’assistantes maternelles, qui est généralisé sur l’ensemble du département des Pyrénées Orientales : 67 listes transmises pour l’année contre 80 en 2015.

Les assistantes maternelles du territoire ont un fort taux d’occupation : 79%, ainsi malgré la diminution du nombre de demandes le taux d’activité des assistantes maternelles reste stable.

▪ Fréquentation des ateliers sur les communes en 2016

	Thuir	Saint Jean Lasseille	Banyuls dels Aspres	Trouillas	Llupia	TOTAL
Nombre d'assistantes maternelles différentes ayant fréquenté les ateliers	24	13	17	12	9	75
Nombre d'enfants différents présents	103	32	41	37	20	233
Nombre de parents différents	9	2	8	3	0	22

64% des assistantes maternelles ont participé aux animations proposées par le RAM en 2016 avec une moyenne de 10 assistantes maternelles par ateliers et 20 enfants.

Pour 2017, le RAM proposera une inscription au préalable afin de favoriser les petits groupes pour permettre un travail de professionnalisation et d'accompagnement adapté, sur 2 matinées par semaine sur la commune de Thuir. Pour les autres lieux de rencontre, les locaux permettent l'accueil d'un plus grand groupe d'assistantes maternelles et d'enfants.

Les ateliers ont lieu le matin de 9h à 11h30 :

1. à Thuir du lundi au vendredi;
2. à Saint Jean Lasseille, 1 jeudi matin sur 2;
3. à Banyuls Dels Aspres, 1 jeudi matin sur 2 ;
4. à Trouillas, tous les lundis ;
5. à Llupia, un mardi matin sur 2.

Un planning d'activité leur est remis systématiquement tous les trimestres, ainsi qu'aux mairies de la communauté de communes.

En résumé : Les assistantes maternelles peuvent se rendre sur la commune de leur choix, en fonction de leur disponibilité, de leur moyen de locomotion et de leur lieu d'habitation. La communauté de communes offre un large choix de possibilité aux assistantes maternelles. Le RAM est un lieu de socialisation, les activités proposées sont adaptées au développement du jeune enfant et animées par des professionnelles de la petite enfance.

▪ Les animations du RAM :

Nombre de réunions pédagogiques	22
Nombre d'animations festives	3

Les animations festives

- Fête de Noël : un moment très apprécié par les assistantes maternelles

59 assistantes maternelles ont participé à la fête organisée par le RAM, 98 enfants et 26 parents. Les enfants ont reçu un livre offert par la Communauté de Communes.

Toutes les assistantes maternelles ont participé à l'organisation : en confectionnant un gâteau, de la décoration, en préparant des boissons et 7 assistantes maternelles accompagnées par le ram ont

monté un spectacle dans son intégralité : textes, musique et décors. Ce qui montre l'implication des assistantes maternelles au sein du ram en tant qu'actrices dans son animation.

- Fête du printemps : une rencontre très attendue dans un cadre convivial

Un décloisonnement des modes d'accueil initié par la communauté avec la crèche de Thuir, permet aux assistantes maternelles et aux enfants de participer à une rencontre avec les professionnelles de l'accueil collectif. Des animations sont ainsi mises en place pour le plaisir des tous petits et des plus grands.

- Sortie à la ferme : avec les parents

Au mois de juin, le RAM organise une sortie sur une journée dans le petit parc animalier rythmée par des ballades, un pique-nique et des chansons pour se reposer à l'ombre des grands arbres.

En résumé : Le ram est un lieu d'ouverture entre professionnels de la petite enfance (de l'accueil individuel et collectif), parents et enfants. Cela permet d'éviter l'isolement, de favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles. Le parent est considéré comme étant le 1^{er} éducateur de son enfant et peut participer aux animations du ram. Les temps de rencontre entre parents et assistantes maternelles sont ainsi favorisés ce qui est bénéfique pour le tout petit.

Les animations à vocation pédagogique (réunions à thème pour les assistantes maternelles et les parents employeurs).

- 7 réunions du mercredi en soirée de 20h à 22h30 sur l'année 2016 :
 - ✓ la communication non violente
 - ✓ l'agressivité des 0-6 ans
 - ✓ les tous petits face aux médias
 - ✓ ou s'arrête la liberté de l'enfant ?
 - ✓ le doudou
 - ✓ l'alimentation du jeune enfant
 - ✓ la législation et le cadre d'emploi des assistantes maternelles

Dans le cadre de la complémentarité des services, les agents de la crèche sont également conviés à participer, ainsi 3 d'entre elles sont présentes régulièrement aux réunions.

- 5 réunions d'analyse de pratique le mardi de 20h à 22h30
- 10 séances de préparation pour la fête de Noël de 19h à 20h du mois d'octobre jusqu'à mi-décembre.
- 34 assistantes maternelles du territoire ont bénéficié d'une formation continue encouragée par le RAM.

En résumé : le RAM est un lieu d'écoute et d'information pour les assistantes maternelles et plus largement pour les parents et les professionnels de la petite enfance du territoire. Cela permet de conforter ou de parfaire les connaissances sur le développement de l'enfant, sur les droits et devoirs de l'employeur ou du salarié. L'accueil du jeune doit permettre de protéger la sécurité affective des tout petits. Ainsi, les actions proposées aux assistantes maternelles permettent de répondre aux besoins des enfants de la collectivité.

- contacts du RAM

RDV Assistants Maternelles	RDV familles	Appels téléphoniques assistantes maternelles	Appels téléphoniques Familles
178	115	279	113

Le nombre de contacts avec les assistantes maternelles représente une large part des appels téléphoniques ou rendez-vous. En effet, il donne des informations pour appliquer la législation du travail et le droit conventionnel, et contribue à la professionnalisation des assistantes maternelles.

Répartition des contacts par commune :

COMMUNES	ASS MAT %	PARENTS %
BANYULS DELS ASPRES	16.88	5.68
BROUILLA	6.49	1.89
CAMELAS	0	0.75
CASTELNOU	0.51	0.75
FOURQUES	7.01	1.51
LLAURO	1.29	0
MONTAURIOL	1.03	0
OMS	0	0
PASSA	1.55	4.54
SJL	18.44	15.15
TERRATS	1.55	0
THUIR	30.64	31.19
TORDERES	0	1.51
TRESSERRE	2.07	3.03
TROUILLAS	9.61	6.06
VILLEMOLAQUE	2.93	6.06
Autres communes	7.01	21.78

Les parents résident majoritairement sur le territoire des Aspres. Pour les autres, il s'agit principalement de parents qui travaillent sur la communauté des communes ou qui habitent dans des villages proches.

Le pourcentage varie en fonction du nombre d'assistantes maternelles présentes sur la commune. Globalement toutes les assistantes maternelles du territoire font appel au RAM.

En 2016, le ram a eu peu de contacts (5) avec les gardes à domicile. Sur les Aspres, il n'y a pas de demande pour cette offre d'accueil qui reste coûteuse pour les familles, malgré le Complément Mode de Garde versé par la CAF.

7 demandes d'agrément pour 2016 : les personnes intéressées sont venues pour obtenir des renseignements sur les modalités afin d'accéder au métier d'assistante maternelle. Il s'agit pour la plupart de reconversion professionnelle.

Les réponses aux mails reçus représentent une large part de la répartition du temps de travail ; en effet, les usagers utilisent de façon croissante cet outil de communication.

En résumé :

Le ram est identifié sur le territoire et permet d'apporter une offre de service complémentaire, il est créateur de lien social, il collabore à la prévention des exclusions sociales et travaille en partenariat avec les services de la communauté de communes.

Coût 2016 du service :	99 000,44
Participation des familles :	0
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	57 746,83
Autres participations :	22 893,91
Cout à la charge de la collectivité :	18 359,70

L'augmentation de la charge supportée par la collectivité correspond à l'augmentation de charges de personnel (+28%) (de 1 ETP en 2015 à 1,5 ETP dès 2016), non compensée par les accompagnements financiers de la CAF sur 2016. L'augmentation des participations diverses s'expliquent par le remboursement par Lluvia de 2 années d'activités. Reste à percevoir une solde de prestation de service de la CAF de 2015.



Accueil de Loisirs sans hébergement

Il s'agit ici de l'accueil extra-scolaire et du mercredi (classé comme périscolaire depuis 2016 par les organismes type CAF,DDCS,etc). L'accueil de loisirs sans hébergement assuré par le service enfance est développé sur 4 sites, et accueille les enfants entre 3 et 11 ans.



	Thuir Primaire	Thuir maternel	Trouillas	Brouilla	TOTAL
Journées d'ouverture	90	90	56	90	
Nombre de journées-enfants	3 963	2 747	2 082	3 515	12 307

Détail du nombre journées d'ouvertures :

Mercredis :	34
Février :	10
Avril :	10
Été :	27
Toussaint :	9

Nombre d'enfants différents accueillis :

Thuir Primaire	Thuir maternelle	Trouillas	Brouilla	TOTAL
272	172	162	204	810 (725 différents)

Fréquentation moyenne par site et par séjours

	Thuir Primaire	Thuir maternelle	Trouillas	Brouilla
Février	34	22	33	34
Pâques	28	21	41	40
Mercredis	52	34	/	33
Juillet	58	40	48	52
Août	51	40	40	40
Toussaint	30	29	32	40

Fréquentation par villages

Banyuls	23	Terrats	19
Brouilla	60	Thuir	255
Caixas	2	Tresserre	31
Calmeille	0	St Jean	95
Camelas	7	Trouillas	115
Castelnou	6	Torderes	0
Fourques	38	St colombe	3
Llauro	7	Villemolaque	25
Montauriol	3	Hors communauté	22
Passa	14	TOTAL	725

Le fonctionnement de l'ALSH:

- 1 Directeur du service enfance
- 4 responsables de site + 1 adjointe
- 35 animateurs

90% de cet effectif est domicilié sur le territoire des Aspres.

Les directeurs ou responsables des accueils de loisirs réunissent leurs équipes respectives, en amont des périodes d'accueil, afin de programmer et mettre en place les différentes activités hebdomadaires de chaque site, autour d'un thème commun. Ces orientations sont faites autour de grands axes liés à la société, la différence, l'alimentation, le bien-être et la santé...

Les thèmes sont identiques sur le territoire et les activités sont sensiblement les mêmes sur les 4 sites d'accueil.

Les grands thèmes retenus

- Le voyage imaginaire
- Le monde du chocolat
- Découverte des carnivals dans le monde
- Initiations ludiques et artistiques
- Séjours et rassemblements
- Jeux coopératifs

Les objectifs

- Susciter la curiosité et la créativité.
- Faciliter le vivre ensemble.
- A travers des activités ludiques, découvrir de nouvelles activités, d'autres univers.
- Leur donner confiance en eux, pour faciliter les échanges et le sentiment de bien-être.
- Faciliter l'expression.
- Développer les rencontres.

Mise en œuvre et condition de réalisation

- Vacances d'automne : voyage dans les contes (Jack'o lanterne) ; dans le temps (l'ère mésozoïque)
- Vacances d'hiver : les carnivals dans le monde (batucada, jeux, déguisements, organisation du « schtroumf carnaval »)
- Vacances de printemps : le monde du chocolat
- Vacances d'été : « les explor'acteurs »
- Les mercredis : jouer ensemble (jeux coopératifs, projets communs)

Un accent particulier a été mis lors des vacances estivales, sur la participation à des **mini séjours éducatifs et ludiques** :

- **Séjour Valmanya** : mélangeant mémoire et arts, des enfants de 10 et 11 sont allés durant 3 jours à la rencontre de notre histoire. Ils ont découvert l'histoire des maquisards de Valmanya. sous la conduite de Georges Sentis, historien, et la participation d'artistes locaux.

- **Les portes du temps** : 12 enfants de Brouilla sont allés à l'abbaye de Sainte-Marie d'Arles sur Tech, pour participer au dispositif mis en place par le ministère de la ville, de la culture et l'agence nationale pour la cohésion sociale, qui proposent une démarche ludique et pédagogique de découverte du patrimoine, autour de deux ateliers « danse et architecture », d'un travail avec un plasticien, sur les pigments naturels, le « land art » et la peinture corporelle. Ce dispositif est mis en place par le ministère de la ville, de la culture et la DDCS.

- **La Feste i Ligue !**

Le vendredi 22 juillet, la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales a mobilisé ses équipes, ses partenaires et ses bénévoles pour accueillir les 528 enfants accompagnés de leurs 85 animateurs des 9 accueils de loisirs maternels et primaires qu'elle gère autour de son « Feste I Ligue » à Thuir.

Les animations proposées par les accueils de loisirs tout au long de la journée ont été regroupées autour de 4 espaces, vitrines des projets pédagogiques des structures : citoyenneté et environnement, sport et santé, arts et culture, sciences et nouvelles technologies. Se sont ajoutés les ateliers animés par Lire et Faire Lire 66, la Casa du jeu, les foyers ruraux et leur web-radio, le Sydetom66, l'UFOLEP 66.

Un espace projection a diffusé les courts-métrages réalisés à l'occasion du concours « Buzzons contre le sexisme ».

Le buffet composé de différentes recettes de salades composées, imaginées par des groupes d'enfants a été préparé par eux, accompagnés de leurs animateurs et encadrés par le personnel intercommunal du restaurant scolaire de Thuir. Le goûter a été offert par **Ille Fruits**.

Après une scène ouverte à des performances d'enfants de chants et de danses, Violeta Duarte et son groupe de musiciens ont clôturé ce festival.

Ce festival s'inscrivait dans les manifestations commémorant le 70^{ième} anniversaire de la Fédération et les 150 ans de la Ligue de l'enseignement, et ce en présence de Robert Garcia, Président, et de plusieurs élus de la Communauté de Communes des Aspres.

A titre de rappel : grille tarifaire :

Tarif Journée de Base		Variations selon Quotient familial (QF)	Montant Aide Caf	Journée avec repas		½ journée sans repas *	
CCASPRES	Hors CCASPRES			CCASPRES	Hors CCASPRES	CCASPRES:	Hors CCASPRES
12,50€	26,50€	de 0 à 274 €	7.90	4,60	18.6	3.00 €	7,50
		de 274,01 à 350,60 €	7.15	5.35	19.35		
		de 350,61€ à 472,60€	4.90	7,60	21.50		
		de 472,61 € à 690€	3.15	9,35	23.35	4,50 €	
		de 691€ à 890€	1.90	10,60	24.50	5.50 €	
		Au-delà de 891€	1.00	11,50	25.50		
		Autre régime		12,50	26.50		
		MSA	3.40	9.10	23.10	5.50 €	

* Possibilité d'intégrer le repas au tarif Demi-journée, sur inscription, pour un coût supplémentaire de : 3,90€

Pour 2016, le montant de la participation des familles s'élève à 126 246,88 €, pour un coût total du service de 438 193,43 €.

A ces ressources s'ajoutent les prestations de services attribuées par la MSA et la CAF, principal partenaire de la collectivité sur cette compétence (avec près de 138 500 € mais malgré tout en nette diminution). Le reste étant assumé par le budget général.

Cout 2016 du service ALSH :	438 193,43
Participation des familles :	126 246,88
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	138 491,76
Autres participations :	11 429,85
Cout à la charge de la collectivité :	162 024,84

A noter une forte baisse des aides de la CAF sur le service, expliquée par une diminution des taux de fréquentation, ayant une incidence négative sur le calcul de la prestation de service allouée à la collectivité. A ce critère s'ajoute le reversement de la prestation de service liée aux mercredis, qui a été rattachée au service périscolaire dont ils dépendent depuis 2016.

Accueil Périscolaire

La collectivité a pris la compétence « accueil périscolaire » qui recouvre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire des Aspres (TAP) et l'accueil du matin et du soir des écoles élémentaires de Thuir (préexistant avant le transfert de la compétence).

Bien que le Projet Educatif de territoire ait été élaboré et rédigé en régie, la collectivité a conclu un marché avec la Ligue de l'Enseignement, à la fois partenaire technique et employeur des effectifs d'animation.

L'exercice de cette compétence a généré la création de 22 Equivalent-temps-Plein (ETP)

La réforme des rythmes scolaires

- 6 directeurs + 1 une sous directrice
- 26 agents contrat « Ligue »
- 19 agents communaux (ATSEM ou CAE)
- 4 intervenants association

13 communes et 18 écoles.

Année scolaire 2014-2015, enfants scolarisés : **1813** → **1535** inscrits au TAP soit 84%.

Année scolaire 2015-2016, enfants scolarisés : **1837** → **1372** inscrits au TAP soit 74%.

Année scolaire 2016-2017, enfants scolarisés : **1904** → **1355** inscrits au TAP soit 71%.

A noter l'organisation d'un « ramassage » sur l'ensemble du territoire les mercredis après la classe, qui mobilise un effectif important. (Carapate pour la ville de Thuir et les 4 écoles + 3 lignes de bus pour couvrir l'ensemble des villages).

Un bilan plus exhaustif du fonctionnement des TAP est en cours de préparation dans la perspective du renouvellement du PEdT 2017/2020.

Les TAP déployés sur les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires sont gratuits pour les familles.

Les animateurs en contrat CDI ou CDD auprès de la Ligue de l'enseignement bénéficient de formations qualifiantes : BAFA, BAFD, CQP

Le temps périscolaire du matin et du soir sur pour les écoles élémentaires de Thuir.

Ce service préexistant sur les écoles élémentaires de Thuir a fait l'objet d'un transfert automatique lors de la prise de compétence des Temps d'Activités Périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaire.

		Inscrits	Fréquentation moyenne	Nombre d'animateurs
Ecole Jean Jaurès	Matin	84	44	3
	Soir	84	50	3
Ecole Jules Ferry	Matin	148	89	4
	Soir	148	66	3

+ 1 Directeur

Amplitude horaire :

- Matin 1h45
- Soir 1h45

Coût du service PERISCOLAIRE en 2016 :	464 583,27
Participation des Familles (périscolaire Matin/Soir) :	12 925,00
Participation de l'Etat :	143 186,65
Participation de la CAF :	102 918,25
Autres participations :	1 333 00
Coût à la charge de la collectivité :	204 220,37

A noter que la prestation de la Ligue de l'enseignement du dernier cycle n'a pas été facturée sur l'exercice 2016. La dépense est donc inférieure cette année civile, mais fera l'objet d'un rattrapage sur 2017 de 88 979,95€. En intégrant ce coût, la charge supportée par la collectivité est de 293 200,22€, soit -11% par rapport à 2015, suite aux négociations contractuelles de début d'année.

Points d'Information jeunesse

Le service jeunesse de la communauté des communes des Aspres fait fonctionner trois structures jeunes sur le territoire: le PIJ de Thuir, le Point jeunes de Fourques et le Point jeunes de Brouilla.

Deux modes d'accueils sont proposés :

- Un mode d'accueil « loisirs » sur les trois structures qui s'adressent aux jeunes âgées de 12 à 17 ans.
- Un mode d'accueil information uniquement sur le PIJ de Thuir qui s'adresse à tous publics.

Objectifs éducatifs et pédagogiques recherchés:

- Favoriser un lieu de rencontre, d'échange, de partage, d'écoute et d'information.
- Favoriser la responsabilisation et l'autonomie des jeunes.

Fréquentation sur les accueils de loisirs

Capacité d'accueil :

- 24 jeunes sur le PIJ de Thuir en péri scolaire et 36 jeunes en extrascolaire
- 12 jeunes sur le Point jeunes de Brouilla
- 12 jeunes sur le Point jeunes de Fourques

Deux modes d'accueils :

- Un accueil espace jeunes en accès libre
- Un accueil activités loisirs sur inscription

Le bilan de ce service se décline en trois volets :

- Le bilan quantitatif (chiffres et analyse de fréquentation)
- Le bilan d'activités du volet INFORMATION
- Le bilan d'activités du volet ACCUEIL DE LOISIRS

1/ Le Bilan quantitatif 2016

Nombre de jeunes inscrits aux accueils de loisirs :

- Secteur de Thuir : 181 inscrits
- Secteur de Fourques : 89 inscrits
- Secteur de Brouilla : 47 inscrits
- Secteur extérieur à la communauté de communes des Aspres : 13 inscrits

Total inscrits : 330 inscrits

Communes	Garçons	Filles	Total
Secteur intercommunal des Aspres			
Banyuls dels Aspres	7	4	11
Brouilla	20	0	20
Camélas	1	0	1
Castelnou	1	0	1
Fourques	33	9	42
Llauro	2	1	3
Montauriol	2	1	3
Passa	7	2	9
Terrats	5	1	6
Thuir	97	46	143
Tresserre	6	10	16
Trouillas	20	9	29
Saint Jean Lasseille	9	7	16
Sainte Colombe Crie	1	0	1
Villemolaque	10	6	16
Secteur hors communauté			
Corbère	1	0	1
Perpignan	1	0	1
Llupia	1	2	3

Les fréquentations en activités loisirs vacances

Périodes	Journées			½ journées			Participations		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Février	160	46	206	87	35	122	247	81	328
Printemps	240	44	284	68	7	75	308	51	359
Eté	734	196	930	130	23	153	555	132	687
Toussaint	124	57	181	109	28	137	233	85	318
Noël	62	35	97	31	10	41	93	45	138

Les fréquentations en accueil espace jeunes

Structures	Nombre de passages en périscolaire	Nombre de passages le mercredi	Nombre de passages le samedi	Nombre de passages vacances
PIJ Thuir	1714	808	456	731
Pt jeunes de Fourques	0	474	321	342
Pt jeunes de Brouilla du 1/01 au 30/06	0	81	94	192

Il s'agit des passages de jeunes enregistrés sur les trois structures sur la période scolaire.

Ce mode d'accueil concerne majoritairement des collégiens qui passent sur l'espace jeune de Thuir entre 16h et 19h mais aussi quelques Lycéens et jeunes de plus de 16 ans déscolarisés.

Les fréquentations journalières

Structures	Nombre de passages journaliers périscolaire	Nombre de passages journaliers mercredi	Nombre de passages journaliers samedi	Nombre de passages journaliers vacances
PIJ Thuir	13	17	10	12
Pt jeunes de Fourques	0	10	7	6
Pt jeunes de Brouilla du 1/01 au 30/06	0	2	3	3

2/ Le Bilan des activités INFORMATION

Le Point information Jeunesse de Thuir, de par son label, doit proposer en plus de son service accueil de loisirs (activités, espace jeunes), un service d'information gratuit pour tous publics.

Ce service d'information est assuré à travers l'espace de documentation jeunesse et le Point cyber Espace.

Permanence information au collège de Thuir :

Il s'agit d'une permanence autorisée par le collège de Thuir, deux fois par semaine, le lundi et le vendredi de 13h à 14h. Elle permet de proposer aux collégiens un accompagnement sur l'orientation, la santé et les loisirs proposés par le service jeunesse des Aspres. 60 permanences ont été assurées en 2016.

Les actions de prévention avec le collège

Projet « lutter contre la violence » :

Ce projet a été proposé d'octobre à décembre 2016 à un groupe volontaire de 10 élèves de 6^{ème} et s'est déroulé les vendredis après-midi au collège de Thuir sur des séances de 2h avec l'intervention d'un professionnel du théâtre du Gécko et de l'animateur Mickael Dejoye.

Des scénettes mettant en scène des situations de violence ont été préparées par les jeunes et vont être présentées en février 2017 aux autres élèves sous la forme de théâtre forum avec les interventions de la police municipale de Thuir et la brigade de prévention départementale juvénile. Les élèves pourront échanger et proposer leur solution à la suite des prestations. La BPDJ et la Police Municipale les accompagneront sur un rappel à la loi et répondront aux questions des jeunes.

Exposition « lutter contre les discriminations » :

Un projet artistique a été mené courant avril et mai 2016 avec 13 jeunes élèves volontaires du collège de Thuir âgés de 12 à 15 ans. Il s'est déroulé sur plusieurs séances à la maison des jeunes avec des intervenants de l'atelier du livre de Mosset.

Le projet artistique a consisté à créer des personnages hybrides mettant en avant les différences de chacun.

L'exposition a été présentée au mois de novembre au collège de Thuir et sera diffusée prochainement sur le territoire intercommunal.



Le groupe de jeunes devant leur exposition.

Projet « prévention addictions alcool et drogues » :

Le 21 Novembre 2016, le PIJ a proposé à un groupe de 30 élèves volontaires une séance d'information sur le thème des addictions (alcool et drogues). Cela a permis d'engager un débat avec les jeunes sur les comportements à risques, les usages nocifs, les dangers et les conséquences.

Ce projet a été financé à hauteur de 1 000 € par le dispositif Ministériel de lutte contre les addictions.

Le Stage « aide au permis de conduire » organisé sur le territoire des Aspres les 18 et 19 Avril 2016 à la MJC de Thuir :

Ce stage aura réuni au total 20 stagiaires du département dont 17 de la communauté de communes des Aspres. 17 jeunes supplémentaires ont été positionnés et accompagnés sur d'autres stages du Réseau Information Jeunesse départemental

Communes	Nombre de stagiaires
Banyuls des Aspres	1
Camélas	1
Passa	1
Terrats	1
St Jean de Lasseille	1
Thuir	19
Tresserre	2
Trouillas	4
Villemolaque	2



Soit un total de 32 jeunes de la communauté de communes des Aspres qui ont été accompagnés par le PIJ et soutenus financièrement par la Communauté de Communes des Aspres et le Département.

3/ Le Bilan des activités ACCUEIL DE LOISIRS

LES SORTIES EN GRAND GROUPE :

Proposées à la ½ journée ou à la journée, une fois par semaine pour chaque vacance scolaire, elles sont communes aux trois structures de loisirs.

Il s'agit d'activités attractives, qui séduisent les adolescents et favorisent la participation du plus grand nombre.

Le travail pédagogique est axé sur le vivre ensemble, la responsabilisation, l'épanouissement individuel et la fidélisation.

Au total 14 sorties ont été organisées cette année : Aqualand à Saint Cyprien, Laser Game à Perpignan, journée à la neige avec Biathlon et luge, bowling et cinéma au Méga Castillet, journées à la plage avec bouée tractée, parcours accrobranche à Argelès sur mer, mini-golf, aquabump à Vinça.



LES JOURNEES THEMATIQUES :

Elles sont proposées sous forme de sortie, d'atelier, de stage, en ½ journée ou à la journée. Ces activités sont menées à travers une thématique (santé, patrimoine, prévention,...) et doivent favoriser la mixité filles et garçons. Le travail pédagogique est axé sur la recherche de mixité, la transmission d'informations, le vivre ensemble et l'apprentissage. Au total, 12 journées thématiques ont été organisées sur l'année 2016.

ACTIVITES DECOUVERTE 12 – 14 ANS :

Elles ont été proposées à la ½ journée sous forme d'atelier, stage ou animation pendant les vacances scolaires et sur les temps périscolaire du mercredi et du samedi.

Elles ont pour but de faire découvrir et favoriser l'apprentissage d'activités culturelles, sportives, multimédia et culinaires.

Menées en interne suivant les compétences des animateurs mais aussi en faisant appel à des intervenants extérieurs spécialisés ou associatifs locaux, elles ont été réalisées dans les différentes infrastructures mises à disposition par les communes de la communauté des Aspres.

La démarche pédagogique est axée principalement sur l'apprentissage et la responsabilisation.

Activités culturelles réalisées pendant les vacances : un total de 12 projets d'activités a été réalisé à travers des domaines d'activités très variés, le théâtre, la magie, la décoration, la création de bijoux, le light graff, la web radio, le cirque.



Activités sportives réalisées pendant les vacances : 22 projets d'activités ont été réalisés avec des supports très variés. Le futsal, le rugby flag, les nouveaux sports (King-ball, bumpball, bubble), le tennis de table, le badminton, le tennis, les sports d'opposition, le volley, le hand-ball, le basket, la pêche, la boxe, le billard.



Activités multimédia : Trois projets ont été menés sur le montage vidéo, la création de jeux vidéo.

Activités culinaires : Une vingtaine d'animations culinaires a été réalisée, avec des animations repas à chaque vacance sur les trois structures, des grands jeux top chef pâtissier.



LES GRANDS JEUX :

Proposés aux 12-14 ans à la ½ journée ou la journée dans le cadre des périodes extrascolaires. Ils sont organisés suivant un fil conducteur, une thématique (interville, rallye-photo, patrimoine, carnaval, fêtes) et se déroulent dans les différentes communes de la communauté des Aspres proposant des infrastructures adaptées.

Ils ont permis de dynamiser certains quartiers socialement fragiles de Thuir, des communes dépourvues de structures jeunes, pour favoriser les rencontres et créer du lien avec le service.

La démarche pédagogique est principalement axée sur le vivre ensemble, les rencontres pour tisser du lien social, favoriser de la mixité sociale, et promouvoir le service jeunesse sur le territoire.

Au total, 21 grands jeux ont été organisés sur le territoire cette année.



LES BOURSES AUX ACTIVITES 14 – 17 ANS :

Réalisées en ½ journée ou en journée, les bourses aux activités ont été organisées en fonction des attentes et engagement des publics.

Elles ont pour but de capter les plus grands adolescents qui décrochent du fonctionnement proposé sur un mode ordinaire d'accueil de loisirs. Ces activités ont concerné à chaque fois des petits groupes de 6 à 16 jeunes.

La démarche pédagogique est principalement axée sur l'autonomie et la responsabilisation des publics avec le montage de projets.

L'engagement consiste à ce que les jeunes se réunissent avec leurs responsables respectifs pour choisir l'activité et l'organiser. A savoir : recherche de prestataires, gestion du budget et organisation du déroulement.

Au total, 8 bourses aux activités 14 – 17 ans ont été réalisées cette année.

LES SOIREEES 14 – 17 ANS :

Elles sont organisées de 18h à 22h à chaque vacance scolaire et ont pour objectif de réunir les jeunes à travers une activité ludique et un repas convivial. Elles découlent d'un intérêt observé par l'équipe pédagogique à ce que les jeunes se retrouvent sur des soirées pour partager et échanger.

La démarche pédagogique est principalement axée sur le vivre ensemble, l'autonomie et le lien qui se crée entre jeunes et avec les animateurs. 6 soirées ont été organisées en 2016.

LES ACTIONS CITOYENNES :

Elles ont été organisées sous forme de journées ou ½ journée dans le cadre des périodes extra et péri scolaires. Ces activités ont consisté à mobiliser des petits groupes de jeunes volontaires sur des actions d'intérêt général.

Ont été menés des chantiers de rénovation ou environnemental, des actions de solidarité, des animations de quartier, fêtes de village, inter génération.



Les jeunes investis ont été, à chaque opération réalisée, valorisés par des loisirs, sous la forme d'un séjour au ski mais aussi de sorties organisées sur les périodes extrascolaires. Au total 16 actions citoyennes ont été réalisées pendant l'année 2016.

LES SOIREEES AU THEATRE DES ASPRES :

Elles sont organisées dans le cadre de la programmation culturelle du Théâtre des Aspres. Pour favoriser l'accessibilité des jeunes du territoire, le service jeunesse a proposé aux jeunes extérieurs à Thuir des transports avec le minibus.

La démarche pédagogique menée, est de favoriser l'accessibilité aux spectacles proposés sur le territoire et l'ouverture culturelle. Au total, trois soirées ont été proposées sur l'année 2016.

LES SEJOURS :

Les séjours s'articulent aux actions citoyennes. Ils viennent encourager et valoriser l'implication et l'engagement des jeunes sur des activités d'intérêt général.

Séjour au ski : durant 3 jours, 33 jeunes (15 du secteur de Thuir, 10 du secteur de Fourques et 8 du secteur de Brouilla) ont participé à ce séjour au ski dans la station de Porté Puymorens. Ce séjour a été organisé en finalité de l'implication des jeunes sur certaines actions citoyennes.



Séjour Echange de jeunes européens : En continuité des échanges conduits depuis 2014 avec le conseil comarcal de la Garrotxa, le service jeunesse a constitué et encadré un groupe de jeunes du territoire, sur un nouveau séjour d'échange européen fin juillet, élargi cette fois-ci à deux autres partenaires : le service jeunesse du Conflent côté Français et le service jeunesse du conseil comarcal de Ripolles côté catalan. Six jeunes des Aspres ont représenté l'intercommunalité.



Chaque jeune a obtenu à l'issue de ce stage un certificat européen validant des compétences et une expérience enrichissante autant sur le plan humain que culturel. Un autre séjour est en cours de préparation pour l'été 2017 en Catalogne sud dans la région du Ripolles.

L'ATELIER DE DANSE HIP-HOP :

Cet atelier, géré par le PIJ de Thuir, est proposé en période périscolaire. Deux séances sont proposées : une de 17h à 18h30 pour la catégorie d'âge des 11-13 ans et une séance de 18h30 à 20h pour la catégorie d'âge des 14-17 ans.

Les jeunes de l'atelier de danse sont invités chaque année à participer à la vie culturelle du territoire : fête de la musique, spectacles, événements....

Pour l'année 2016, les jeunes ont fait preuve de beaucoup d'engagement et d'implication :



- ✓ Soirée de solidarité pour le téléthon organisé par l'office municipal culturel de Thuir.
- ✓ Participation au gala de boxe du club de Thuir pour animer l'entracte entre les combats.
- ✓ Participation à l'événement génération 66 organisé au Palais des rois de Majorque de Perpignan par le département.
- ✓ Participation à la fête de la musique à Thuir.
- ✓ Participation à la soirée danse en collaboration avec les clubs de danse de Thuir.
- ✓ Participation à la soirée hip-hop organisée par la compagnie influence au théâtre de Peyrestortes.
- ✓ Participation et organisation de la soirée hip-hop proposée dans le cadre des festivités d'été à Thuir.

Coût 2016 du service :	236 281,14
Participation des familles :	21 239,80
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	62 925,07
Autres participations :	24 747,74
Coût à la charge de la collectivité :	127 368,53

A noter une légère baisse du financement de la CAF, relative à la baisse de fréquentation sur le site de Brouilla, ayant conduit à réduire les périodes d'ouverture de ce site.

Restauration scolaire

L'organisation de la restauration scolaire diffère selon le découpage géographique de l'intercommunalité :

Les enfants des écoles de Thuir, et de Terrats jusqu'à Juin 2016, sont accueillis au restaurant scolaire de Thuir intégralement dirigé par la Communauté de Communes des Aspres. Ceux des autres communes sont accueillis dans les restaurants scolaires dont l'organisation relève d'une mise à disposition des agents communaux, à la communauté. Enfin, les enfants scolarisés sur Tordères sont servis au sein du CAT et ceux de Llauro bénéficient d'un service de restauration scolaire sur place, proposé par le délégataire du Bistrot de Pays.

A noter qu'à compter de la rentrée scolaire 2016, les enfants de Terrats bénéficient d'une restauration scolaire sur leur commune.

Désormais, seuls les élèves scolarisés dans les 4 écoles de Thuir prennent leur repas au restaurant communautaire.

Quelques chiffres :

- Près de **165 155** repas servis en 2016, soit +8%
- Près de **1,32 million** d'euros affecté au fonctionnement de cette compétence en 2016 (achat repas, fonctionnement, personnel, remboursement du service aux communes...)
 - ↳ Dont Cotisation 2016 à l'UDSIS : **17 089,20€**
 - ↳ Dont Fourniture des repas par UDSIS + Bistrot de LLAURO + Sésame Autisme : **585 164,80 €**
 - ↳ Frais remboursés aux communes : **408 968,48 €**

Il est rappelé le remboursement forfaitaire aux communes, accompagnant le transfert de la compétence la Communauté, pour compenser les coûts de fonctionnement liés au service, a été maintenu pour 2016. A ce coût s'ajoute celui du remboursement des frais de transport et de personnel pour les communes de TERRATS (jusqu'au 05/07/2016), et du Syndicat AspreSivo.

A ces montants, il convient d'ajouter les investissements réalisés pour le service, avec la nouvelle dotation en matériel chaud/froid des écoles de Trouillas (13 368,00€), de Terrats (5 913,60€) et du renouvellement de matériel sur Thuir (1 427,22€).

Tarifs 2016-2017 :

- 495,00 € pour l'année, soit un forfait mensuel de 49,50 € de Septembre à Juin
- 4,20 € le ticket pour un repas.



Nombre de Repas :

RESTAURANT SCOLAIRE DE THUIR	QTE REPAS 2016
THUIR – CASTELNOU – CAMELAS – STE COLOMBE - TERRATS	59 678
SESAME AUTISME / BISTROT LLAURO	QTE REPAS 2016
LLAURO	4 909
TORDERES	1 996
RESTAURANTS SCOLAIRES AUTRES SITES	QTE REPAS 2016
BANYULS DELS ASPRES	8 841
BROUILLA	12 331
FOURQUES	11 803
PASSA	7 062
ST JEAN LASSEILLE	17 337
TERRATS	1 911
TRESSERRE	9 622
TROUILLAS	18 551
VILLEMOLAQUE	10 309
OMS	631
TOTAL	152 534

Cout 2016 du service :	1 313 331,02 €
Participation des familles :	597 629,08 €
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA) :	néant
Autres participations :	27 405,62 €
Cout à la charge de la collectivité :	688 296,42 €

Semaine des parents du lundi 30 mai au samedi 04 juin 2016

La communauté de communes des Aspres, compétente en matière de services aux familles a décidé, en 2015 de s'engager dans une démarche transversale à l'ensemble des services, en direction des familles : la mise en place de la **semaine de la parentalité**, en partenariat avec la CAF et le Département.

En effet, le schéma départemental de services aux familles des PO prévoit de développer et de renforcer les offres en matière d'accueil et le soutien à la parentalité. Nous y répondons en mettant en place ces manifestations dans le cadre d'un travail en transversalité des services de la petite enfance aux adolescents et ainsi répondre à l'enjeu du « mieux vivre ensemble » pour les familles du territoire des Aspres.



En 2016, une série de manifestations ont été proposées sur le territoire des Aspres du 30 mai au 4 juin sur les thèmes suivants :

- La violence, l'agressivité ;
- les addictions aux écrans ;

Ces problématiques ont été traitées à travers des séances animées par des experts et toute une série d'activités festives.



Voici ci-après les éléments de bilan de cette opération :

Tableau de présence aux différentes manifestations

Dates / Lieux	Thématique	Nombre de parents	Nombre d'enfants
30/05 de 9h à 11h30 THUIR	Atelier parents enfants « la découverte du monde des abeilles »	18	36
30/05 de 19h à 21h THUIR	La violence et l'agressivité	50	-
31/05 de 20h à 22h TORDERES	La communication non violente	36	-
01/06 de 19h à 21h BANYULS DELS ASPRES	Les ados et les écrans	19	-
02/06 de 9h à 11h30 THUIR	Atelier parents enfants motricité et transvasement	23	45
02/06 de 19h à 21h PASSA	Les addictions aux écrans	19	-
04/06 de 9h30 à 12h THUIR	Matinée de jeux en famille		90

Communes de résidence des participants à la semaine des parents :

De la communauté de communes : 91.18%

Hors communauté de communes : 8.82%

→ Fort taux de participation des habitants de la communauté de communes.

Parmi les participants, on compte :

65 % de mères

5.81 % de pères

19.48 % de professionnels de l'enfance

7.22 % de grands parents

2.49 % qui n'ont pas précisé

→ Parmi les professionnels de l'enfance, certains sont également parents et/ou grands-parents.

Les participants ont des enfants relevant des tranches d'âge suivantes :

0-6 ans : 41.11 %

7-11 ans : 14.70 %

12-15 ans : 13.72 %

16-18 et plus : 21.56 %

N'ont pas précisé : 8.91 %.

→ 2 tranches d'âge sont plus représentatives : celles de la petite enfance et de l'adolescence.

La semaine des parents a favorisé des espaces d'échanges entre les parents et les professionnels et a permis d'apporter des réponses dans l'accompagnement et le soutien des familles du territoire.

Pour sa 3^{ème} édition (2017), la thématique retenue est : « est-ce qu'être parents cela s'apprend ? ».

I.5.2 Pôle social

La Communauté a mis en œuvre deux dispositifs permettant le maintien à domicile des personnes âgées. Ces services rencontrent un franc succès auprès de la population concernée et de leur famille, sécurisée par les moyens à disposition de leurs aînés.

Portage de Repas

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1,57
Nombre de repas servis sur l'année	20 997
Moyenne de repas servis quotidiennement	57 36
Communes desservies	13
Nombre d'inscrits au 31.12.2016	84

Thuir	39
Brouilla	5
Banyuls dels Aspres	2
Trouillas	9
Camélas	5
Fourques	8
Terrats	3
Llauro	3
Oms	4
Saint Jean Lasseille	1
Tordères	1
Tresserre	1
Villemolaque	3
Passa	3

Il est rappelé que les communes assurent l'inscription au service auprès de ses administrés. Après transmission à la Communauté, la commande est faite auprès du GIP COPELOG de Thuir dont la Communauté est membre, et la livraison est assurée par les services de la communauté.

Le GIP chargé de la confection des repas prend en compte les besoins nutritionnels des personnes âgées bénéficiaires, et les régimes alimentaires médicaux qui leur sont prescrits.



Téléalarme

Ce service est assuré par la Communauté de Communes depuis 2006, sur l'ensemble de son périmètre.

Indicateurs			
Nombre d'agents mobilisés par la cellule		0,20	
Nombre d'adhérents		210	
Banyuls dels Aspres	12	Passa	6
Brouilla	9	StJLasseille	9
Camélas	5	Terrats	5
Castelnou	2	Thuir	70
Fourques	18	Tordères	2
Llauro	5	Trouillas	17
Montauriol	3	Villemolaque	3
Oms	1	Tresserre	0
Par convention LLupia	17	Par convention : Ponteilla	26

Les inscriptions au service de téléalarme sont assurées par les mairies, puis transmises à la Communauté. Ses services commandent auprès de l'instance gérontologique de Céret la mise en place du boîtier de téléalarme au domicile de l'adhérent, sous réserve de conditions techniques adéquates. Il est indiqué que cette opération est déléguée par l'instance gérontologique à une société tierce, qui s'est confrontée à plusieurs reprises au succès de l'opération sur le territoire couvert par l'établissement.

Le cout : 168€/an, dont la moitié est prise en charge par la communauté de communes, pour les résidents de son périmètre, est inchangé depuis la mise en place du service.

Bilan financier du pôle social à destination des personnes âgées :

Coût 2016 du service : 237 100,63 €

Recettes 2016 du service : 168 650,81 €

La baisse d'inscription au portage de repas et l'augmentation des couts de prestataires (fourniture repas, carburant, et location de véhicule), impactent plus lourdement cette année la part supportée par le budget.

1.5.3 Pôle déchets

La Collecte des Ordures Ménagères

La Communauté de Communes des Aspres assure la compétence COLLECTE depuis 2003.

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	22
Coût du personnel	745 598,49
Coût du traitement	885 443,30
Coût entretien véhicule, assurances, matériel	131 060,85
Coût Carburants	60 560,63
Coût annexes : amortissement, charges de la dette, divers	43 712,32
Acquisitions bacs et pièces détachées + colonnes	108 140,26
Capital de la dette	50 278,61

La Compétence Collecte regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Collecte des Emballages ménagers recyclables (EMR)
- Collecte des encombrants
- Implantation des colonnes à verre
- Entretien des containers enterrés et des points de regroupement du territoire
- Maintenance des bacs : dotation, réparation (couvercles, roues, cuves).

La mise en œuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par :

- La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages.
- La Redevance Spéciale dont s'acquittent les gros producteurs professionnels.

Pour rappel le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables est assuré par le SYDETOM66.

Recettes :	redevance spéciale	138 717,99 €
	TEOM CC Aspres :	2 556 558,00 €

Le reste étant majoritairement les remboursements de personnel (maladie, accident ou aides de l'Etat) pour 64 154,16€.

En matière d'investissement, des postes importants ont été financés sur 2016, avec l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères pour un montant de 323 668,44€, et l'augmentation du parc de conteneurs suite à la réduction des fréquences de collecte, pour 78 345,96€TTC.

Un nouveau véhicule est en cours d'acquisition en 2017. Deux autres seront à acquérir entre 2018 et 2019.

Le service de la collecte des ordures ménagères sur le territoire :

Population des Aspres en 2016 : 20 581 habitants

Ratio par habitant, tous territoires confondus EMR : 58kg/hb/an

Ratio par habitant, tous territoires confondus OMR : 257 kg/hb/an

Tonnage OM et EMR :	OM	5302.54 tonnes
	CS	1195.02 tonnes

Plus de 67 000kms ont été parcourus pour pouvoir collecter ces tonnages, sur l'ensemble du territoire.

Le service de collecte des encombrants sur le territoire :

Tableau récapitulatif des demandes d'enlèvement des encombrants par commune :

Communes	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Dec	TOTAL
BDA	6	5	6	11	6	3	10	11	13	8	5	5	89
Brouilla	15	12	9	21	13	13	17	16	19	14	14	5	168
Caixas	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	5
Calmeilles	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Camélas	0	0	0	4	1	0	0	1	1	0	0	1	8
Castelnou	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2
Fourques	7	5	7	3	5	4	3	3	6	10	4	2	59
Llauro	2	0	0	3	0	1	3	0	1	2	2	0	14
Montauriol	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	3
Oms	3	1	2	3	2	1	1	6	4	3	0	0	26
Passa	2	1	4	3	0	0	1	5	0	3	0	2	21
St Jean Lasseille	5	9	6	14	9	4	8	6	13	12	4	3	93
Ste Colombe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrats	1	1	2	1	2	1	1	6	3	1	0	4	23
Thuir (hors centre et HLM)	17	8	15	25	25	18	5	20	28	10	16	16	203
Torderes	2	1	0	0	1	1	4	1	3	0	1	0	14
Tresserre	12	7	8	10	6	5	6	4	7	4	9	2	80
Trouillas	10	9	14	24	14	14	6	7	8	5	7	4	122
Villemolaque	6	4	2	5	3	9	5	3	5	2	7	1	52
TOTAL													983

Ce service a permis de collecter plus de 65 tonnes de déchets.

Les colonnes à verre:

Chaque année le SYDETOM envoie à la Communauté de Communes des Aspres un bilan de captage du verre par colonne et par commune (Signature du pacte verre le 10/11/2015 avec le SYDETOM).

Ce bilan permet d'optimiser les emplacements par commune en créant, en supprimant des points de collecte, en augmentant la capacité des colonnes à verre si nécessaire.

La Communauté de Communes a à sa charge l'achat de ces colonnes, qui sont ensuite mises en place par le prestataire du Sydetom, lequel valide les emplacements en fonction de la typographie du lieu (lignes aériennes, surfaces planes, ...) en concertation avec les communes.

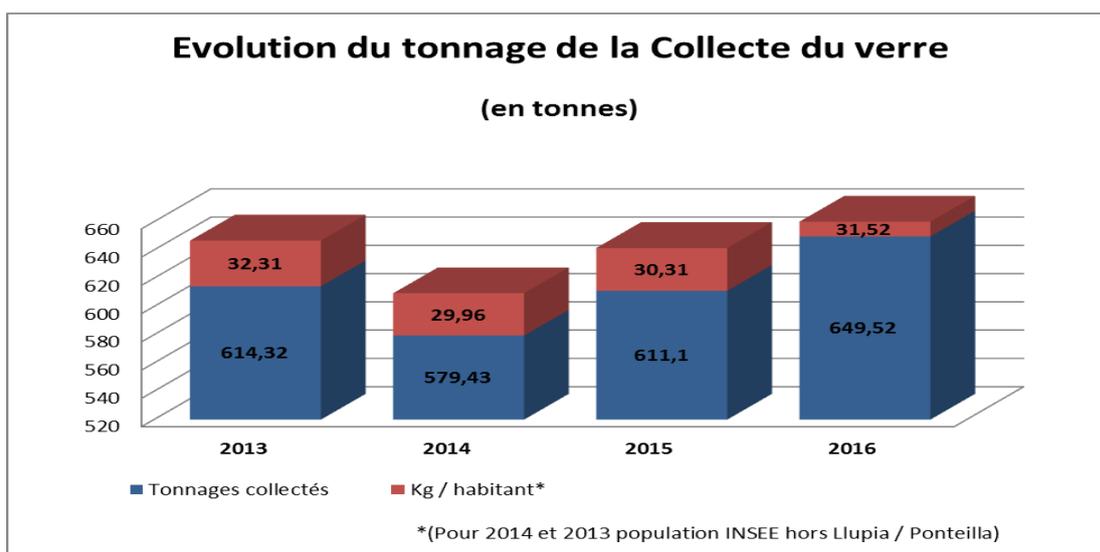
En 2016, cela représente la somme de 16 898,00€ HT, soit 20 277.60€ TTC, ce qui a permis de réaliser les actions listées ci-dessous, et d'avoir un stock d'avance en cas de nécessité.

Communes	Date intervention	Emplacement	Bilan/remarques
Terrats	Janvier 2016	Colonne HS en face de la mairie	Remplacée par une colonne 2m ³ au même emplacement
Villemolaque	Avril 2016	Franprix	Nouveau point de collecte
Villemolaque	Sept 2016	Rte de Saint Jean Lasseille	Retrait d'une colonne 4m ³ en fer HS. Il reste donc une seule colonne sur cet emplacement
Villemolaque	Septembre 2016	Doublement du point Ecole Maternelle	En renfort de la colonne existante, une supplémentaire de 4m ³ pour optimiser ce point de collecte qui fonctionne très bien
Llauro	Avril 2016	Camping de Llauro	Remplacement d'une colonne HS
Montauriol	Septembre 2016	Lieudit les Planes	Remplacement d'une colonne 1.5m ³ par une colonne 4m ³ .
Thuir	Septembre 2016	HLM Les Aspres	En renfort de la colonne existante, une supplémentaire de 4m ³ pour optimiser ce point de collecte qui fonctionne très bien
Tordères	Septembre 2016	Point de ramassage du village	Remplacement d'une colonne 1.5m ³ par une colonne 4m ³ .
Tordères	Septembre 2016	Rte de Fourques, chemin du Mona	Déplacement de la colonne de 1,5m ³ en bas du chemin Mona

En 2016 nous constatons une augmentation de 4 % de la production Kg/hab de verres, par rapport à 2015.

Entre 2015-2016 les tonnages ont augmenté de 6,3% sur notre collectivité alors que le département a connu une augmentation de +4,6% de ces tonnages.

La Communauté de Communes des Aspres reste toutefois en dessous de la performance du département qui est de 33,5 kg/ hab.



Maintenance /Nouvelle dotation des bacs : le tableau récapitulatif des interventions par mois :

Répartition	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Axe de couvercle	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Axe de roue	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Collerette	0	0	0	4	2	0	2	0	1	1	0	1	11
Couvercle	1	1	0	1	2	1	0	0	0	1	0	0	7
Cuve cassée	6	5	6	7	7	2	10	9	13	9	3	10	87
Echange	183	170	86	111	51	157	131	32	58	145	99	109	1332
Mise en place/ajout	62	75	34	64	47	81	86	43	72	65	33	89	751
Retrait	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	5
Bac Tombé de la benne	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Volé /disparu	0	2	4	2	4	1	3	0	7	2	1	7	33
TOTAL	253	253	130	192	114	242	232	84	151	227	136	216	2230

- **Améliorer le geste de tri pour maîtriser les coûts du service.**

Depuis fin 2015, la nouvelle organisation a entraîné de profonds changements pour la population et pour le service.

La principale conséquence a été pour les riverains la réduction des fréquences de collecte dans toutes les zones pavillonnaires (collecte en porte à porte).

Grâce à une communication répétée entre la collectivité et la population, cette modification s'est mise en place sans trop de difficulté, avec une bonne appropriation des contraintes par la population. Le service a accompagné ce changement par la dotation de bacs plus grands pour les foyers le demandant.

Il reste désormais à fiabiliser et renforcer l'ensemble des gestes éco-citoyens, en améliorant encore toutes les habitudes de tri :

Ainsi les principes suivants sont à renforcer :

- Améliorer le geste d'éco-achat
- Utiliser l'ensemble des filières de tri (à domicile, en point d'apport volontaire et en déchèterie)

De nouveaux axes de communication vont être déployés :

- Panneaux sur les véhicules (suite au concours de dessin organisé dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire)
- Nouveau guide du geste de tri
- Panneaux sur les points d'apports collectifs
- Sacs de collecte du verre



- **De nouvelles consignes de tri pour nos poubelles jaunes.**

Depuis le 1er octobre 2016, notre département a basculé vers des consignes de tri élargies et simplifiées. Désormais « tous les emballages se trient » et peuvent être orientés vers le bac jaune afin d'être recyclés. Toutefois il est bon de rappeler que tous les déchets destinés à la poubelle jaune doivent être vidés en vrac dans le bac. En effet, encore de nombreux déchets recyclables se retrouvent dans des sacs poubelles fermés. Or, pour des raisons techniques et sécuritaires, tout sac poubelle fermé arrivant au centre de tri est orienté vers le centre d'incinération et l'effort de tri n'aboutira pas.



Le dépôt en vrac des déchets recyclables est donc indispensable !!!

- **Une Communication renforcée via les Ambassadeurs du Tri/ Prévention.**

La Communauté de Communes des Aspres, engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets, mène différentes actions pour baisser ses volumes sur le territoire. Le 8 Juillet 2015, Le Conseil Communautaire a délibéré, permettant ainsi l'accueil de volontaires en service civique - en qualité d'ambassadeur de tri et de prévention - ayant pour objectif de sensibiliser la population à l'éco-citoyenneté en renforçant les actions sur le terrain. Depuis mi-octobre 2016, deux volontaires, Rémy et Cyril ont débuté leur mission, après une période d'immersion et de formation auprès de leur tuteur ainsi que du SYDETOM 66. Une ambassadrice est venue renforcer cette équipe en ce début d'année 2017.

Leur mission, consiste à aller à la rencontre des administrés, des collectivités, des institutions et des professionnels pour les sensibiliser aux gestes éco-citoyens mais également à participer et à réaliser des animations auprès des écoles (PIJ -ALSH et NAP).



Les Déchetteries

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	5
Coût du personnel	209 003,75
Coût des enlèvements et traitement	223 783,17
Coût divers bâtiments, fournitures, amortissements	43 306,38

La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :

- THUIR
- TROUILLAS

Les déchetteries sont un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés, et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets, autres que OM, par catégorie.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent/doivent pas être collectés avec les ordures ménagères ou recyclables en raison de leurs poids, leur volume ou leur nature.

Objectifs

- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières
- Réduction des dépôts sauvages
- Un service public de proximité et gratuit
- Une contribution à la protection de l'environnement

Recettes :

- Soutien écosystèmes (collecte DEEE) : 39 194,61 €
- Revalorisation des déchets : 23 172,78 € (fer + carton)
- Vente composteurs : 900,00 €
- Accès des professionnels aux déchetteries intercommunales : 15 615,00€

Le reste étant majoritairement les remboursements de personnel (maladie, accident), pour 4 099,02€.

Depuis le réaménagement et la rénovation de ses déchèteries en 2015, les équipements permettent d'accueillir dans de bonnes conditions de sécurité et d'accessibilité les différentes filières de tri.

La mise en service des systèmes d'accès par carte + passage sur pont bascule permet d'avoir une meilleure traçabilité des apports, en nombre d'accès, quantité apportée et provenance.

Elle permettra à terme de mieux cibler les publics et les secteurs peu utilisateurs et de déployer des politiques de communication/incitation propres à les attirer vers le geste de tri.

Par ailleurs, la mise en place de la vidéosurveillance et de bennes à capot sur la filière « métal » a permis de supprimer bon nombre de gestes de pillage et dégradation de nos installations.

Pointage des entrées :

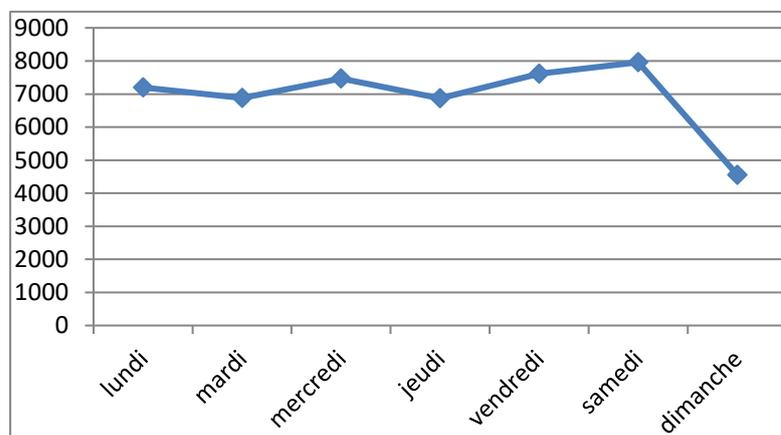
Les travaux de réhabilitation des déchèteries du territoire, ont permis dès janvier 2016 sur Thuir et dès le 1^{er} février 2016 sur Trouillas, de connaître de manière plus précise la fréquentation des déchèteries.

A ce jour en raison de déménagement, de nouveaux arrivants, le service de la CCA continue de délivrer des cartes, depuis cette date

Fréquentation des déchèteries par mois (en nombre d'entrées) :

Déchèteries	THUIR	TROUILLAS	TOTAL
Nombre entrées	26 820	21 730	48 550

Fréquentation 2016 des déchèteries par jours (en nombre d'entrées sur l'année) :



Tonnage des apports par commune et par déchetterie en 2016

Communes	Apport à Trouillas (en Tonnes)	Apport à Thuir (en Tonnes)
BANYULS DELS ASPRES	187.40t	11.55t
BROUILLA	82.64t	1.19t
CAIXAS	11.82t	5.79t
CALMEILLES	10.22t	1.41t
CAMELAS	0.86t	102.00t
CASTELNOU	0.84t	88.34t
FOURQUES	323.78t	11.78t
LLAURO	43.17t	0.45t
MONTAURIOL	58.59t	6.29t
OMS	28.90t	0.43t
PASSA	178.29t	5.99t
SAINT JEAN LASSEILLE	183.21t	3.46t
STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	0.11t	46.37t
TERRATS	17.12t	88.36t
THUIR	69.48t	1582.16t
TORDERES	30.99t	0.04t
TRESSERRE	223.74t	3.30t
TROUILLAS	398.31 t	10.42t
VILLEMOLAQUE	261.99t	6.75t

Autres éléments :

En 2017, le SYDETOM va reconstruire l'aire de broyage des déchets verts située à Thuir. Une collaboration avec nos services permet d'envisager un accueil de nos usagers directement sur la plateforme pour le vidage des déchets verts. Ainsi, la problématique des garde-corps sera levée dans de nombreuses situations.

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement un rapport complet reprenant les éléments de fonctionnement du service est établi par la collectivité est établi chaque année et présenté en Conseil Communautaire avant le 30 juin.

1.5.4 L'Eau & l'Assainissement

La Communauté de Communes des Aspres s'est dotée des compétences de Production et Distribution de l'Eau Potable et de Collecte et Traitement des Eaux Usées, domaines dans lesquels elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Dans ce cadre, elle assure la maîtrise d'ouvrage pour le maintien en état optimal de fonctionnement de son patrimoine afin de garantir un niveau de services performant et le faire évoluer pour qu'il soit en capacité de satisfaire les besoins actuels et futurs.

C'est avec ce souci constant que la Communauté de Communes des Aspres a réalisé ses Schémas Directeurs d'Eau et d'Assainissement qui donnent les grandes orientations, définissent et priorisent les actions et investissements à mettre en œuvre pour les 25 années à venir.

La Communauté de Commune des Aspres assure également l'organisation, avec les services de contrôle, du suivi réglementaire et de la partie exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement réalisée en délégation de service public (affermage).

Le 31 décembre 2016, les contrats de Délégation de Services Publics d'Eau Potable et d'Assainissement sont arrivés à échéance. Le Conseil Communautaire, sur la base d'une étude interne de retour en gestion publique de ces services, a pris la décision de relancer deux procédures de D.S.P. qui ont abouti, en décembre 2016, au choix de la société SAUR pour une durée de 6 ans.

Tous les ans, ce sont quelques 1,2 millions d'euros qui sont consacrés par la Communauté de Communes des Aspres pour **Préserver, Aggrandir, Renouveler** son patrimoine des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Chaque année, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S) pour chacun des services de l'Eau Potable et de l'Assainissement est établi par la collectivité ; les R.P.Q.S décrivent et commentent l'organisation et la gestion des services publics. Ces rapports sont, chaque année, présentés en Conseil Communautaire avant le 30 juin puis sont saisis sur la base de données Nationale de l'Observatoire de l'Eau et de l'Assainissement à fins de contrôles et de statistiques ; ils viennent en complément des Rapports Annuels du Déléguataire fournis avant fin mai.

Le service Assainissement Non Collectif a été confié au syndicat SPANC66 (www.spanc66.fr).

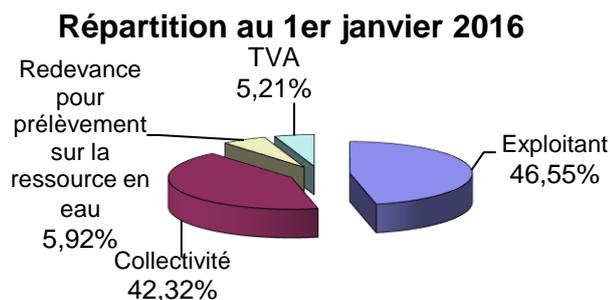


L'exploitation des Services de l'Eau et de l'Assainissement, déléguée par contrats de DSP à la société SAUR, est rémunérée par la part « Exploitant » de la facture d'eau.

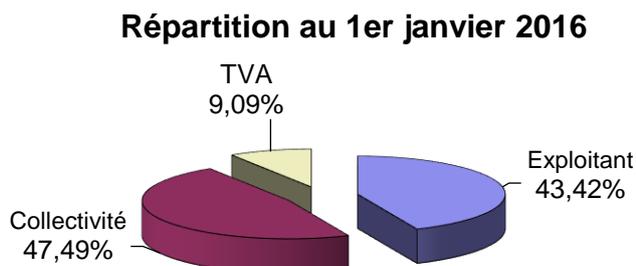
Le prix du m³ pour 2016 s'établissait à 4,31€ TTC sur la base d'une facture 120m³ dont 2,18€ TTC pour l'Eau Potable et 2,13€ TTC pour l'Assainissement.

La répartition de la facture par bénéficiaire était :

Pour l'eau potable :



Pour l'Assainissement :



PASSATION DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les procédures permettant le choix d'un délégataire pour la gestion des services de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif ont été initiées dès janvier 2016 par le choix d'un cabinet spécialisé pour Assistance à Maitrise d'Ouvrage. Le Cabinet A Propos a été désigné en avril 2016 à l'issue d'un appel d'offre.

Après publication d'un avis de concession, 4 sociétés se sont manifestées pour la visite de l'ensemble des installations des services dont la connaissance est essentielle pour remettre des propositions cohérentes.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie le 28 juillet 2016 et a ouvert les candidatures puis les offres des 2 sociétés suivantes :

- Société SAUR
- Société VEOLIA

Les offres ont été analysées et ont fait l'objet d'un rapport sur la base desquels la commission, réunie le 9 septembre 2016, a proposé de retenir les deux candidats en phase de négociation.

Ces négociations ont permis des avancées significatives qui ont été présentées dans un rapport. Les critères de choix ont pris en considération la valeur technique, la qualité des services proposés ainsi que les aspects financiers.

A l'issue des négociations, la Société SAUR a été retenue pour assurer l'exploitation des Services Publics d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif pour une durée de 6 ans avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017. Les contrats ont été signés le 8 décembre 2016.

EAU POTABLE :

Dans le contexte de raréfaction de la ressource et de sa nécessaire maîtrise, la Communauté de Communes des Aspres a engagé une réflexion pour une gestion rationnelle de la ressource en eau potable et une définition des moyens dont elle dispose pour optimiser son exploitation.

Cette réflexion finalisée par la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable à l'échelle du territoire communautaire définit les orientations d'aménagement permettant à la communauté des communes de subvenir aux besoins en eau potable à l'horizon 2040, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Les aménagements des infrastructures (production, transfert, stockage + maillage de sécurité) indispensables à la pérennisation du Service d'Eau Potable sont identifiés et priorisés dans un programme de travaux pluriannuel. De même, un plan d'action permettant la réduction des fuites du réseau de distribution est mis en œuvre au travers d'exigences contractuelles intégrées au contrat de DSP Eau Potable ainsi que dans l'identification des principaux secteurs devant faire l'objet de renouvellement de canalisations.

En 2016, les premières études relatives aux travaux d'aménagement et de sécurisation des infrastructures ont été engagées pour notamment :

- la Création d'un maillage de sécurisation de la distribution d'eau potable entre Banyuls dels Aspres et Saint Jean Lasseille,
- le renouvellement du réseau d'eau potable très fragile de l'avenue de la mairie à Saint Jean Lasseille,
- le diagnostic et de réhabilitation de 7 forages sur les communes de Thuir, Terrats, Trouillas, Banyuls dels Aspres et Brouilla,
- le diagnostic et de réhabilitation de 6 réservoirs sur les communes de Thuir, Camélas, Caixas, Tordèdes, et Llauro,
- la réalisation des travaux prescrits dans le cadre des arrêtés de DUP des forages de Thuir Lavoir et du F1bis de Fourques

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES :

En matière d'environnement, la collaboration avec les communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme permet de prendre en compte les besoins futurs des installations de dépollution des eaux usées, intégrant le développement de l'urbanisation.

Les schémas directeurs d'assainissement, réalisés pour l'ensemble des communes, permettent de prioriser les travaux de réhabilitation des canalisations et des ouvrages, dont, pour les plus importants, ceux de restructuration de la collecte des eaux usées au travers de la Prade de Thuir, à l'amont immédiat de la Station d'épuration intercommunale de Thuir. Ces travaux, débutés en 2014, par le renouvellement de 1200 mètres de canalisation de refoulement des eaux usées sous le chemin de La Prade, se sont poursuivis en 2015 par la mise en place d'un poste de refoulement d'une technologie innovante. En 2016, le renouvellement de la canalisation de collecte du domaine des rosiers (Thuir) a mis un point final à la réhabilitation/restructuration des réseaux du secteur.

Le chantier de reconstruction/agrandissement de la station d'épuration intercommunale de Thuir, assurant le traitement des communes de Thuir, Terrats, Sainte Colombe de la Commanderie et Lllupia, débuté en novembre 2015 s'est poursuivi en 2016.

En 2016, la première phase des travaux s'est achevée avec mise en service des deux files de traitement, d'une capacité de traitement de 12 500 équivalent-habitants chacune et la désaffectation partielle de l'ancienne station d'épuration qui continuera d'assurer les prétraitements et le traitement des boues jusqu'en septembre 2017. Début 2017, les bassins de l'ancienne station, en service depuis 1972, seront détruits afin de pouvoir réaliser les ouvrages et bâtiments de traitement des sous-produits générés par l'épuration : boues, matières de curage et de vidange des fosses septiques, sables, graisses ...

La fin de chantier est prévue pour octobre 2017.

PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS EN 2016 :

Les lits de séchage de l'ensemble des stations d'épuration, exceptés ceux de Banyuls dels Aspres, sont en cours de réhabilitation par mise en œuvre de hourdis.

Sont en cours, les lits de séchage des STEP de Tresserre, d'Oms et Calmeilles. Cette technique permet l'amélioration des conditions de séchage des boues d'épuration, une exploitation facilitée à moindre coût et une pérennité accrue.

Les deux déversoirs d'orage les plus importants du réseau d'assainissement communautaire ont été équipés d'instruments de mesure de débit en continu pour satisfaire à la réglementation en vigueur sur l'auto surveillance des réseaux d'eaux usées (Avenue Escoffier à Thuir et PR DDE à Lllupia).



TERRATS : Un nouveau poste de relèvement a été créé pour améliorer l'évacuation des eaux usées de la rue des Muscats dont la pente était insuffisante notamment avec la construction du nouveau lotissement « l'Orée des Vignes ». Le PR a été réalisé en 3 mois à la demande de la commune.



THUIR : Préalablement à l'aménagement de la voirie, le renouvellement total des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées de la rue et de l'impasse ARAGO a été réalisé. L'ensemble des branchements d'eau et d'assainissement ont été repris et les compteurs ont été positionnés en limite des propriétés. Les eaux pluviales se rejetant dans le réseau d'assainissement ont été déconnectées afin de ne pas perturber le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration tel que le stipule la réglementation.



TROUILLAS :

La canalisation de rejet des eaux traitées par la station d'épuration a été déplacée/renouvelée sur près de 600 mètres. La canalisation en service jusqu'alors subissait de nombreuses obstructions dues à sa dégradation et son accès était difficile.

1.5.5 Le service commun Autorisation des Droits du Sol

Le service commun pour l'instruction des Autorisation du Droit des Sols (ADS) est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015.

Seule une commune n'a pas souhaité adhérer au service commun d'Autorisation du Droit des Sols, la commune de Tresserre. Une autre commune de la Communauté ne peut bénéficier de ce service car elle n'est pas dotée d'un document d'urbanisme, il s'agit de la commune de Caixas dont les actes sont instruits par l'Etat.

Enfin, une commune hors périmètre a souhaité y adhérer : Ponteilla-Nyls avec laquelle une convention de prestation de services a été conclue.

Ce qui suppose que le service couvre 18 communes dont 17 membres de la communauté de communes des Aspres.

Dossiers urbanisme 2016 :

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1
Nombre d'instructions	474
Nombre de communes bénéficiaires	18

	PC	DP	PA	CU	PD	Total
Banyuls dels Aspres	22	5	3	3		33
Brouilla	37	11		6	3	57
Calmeilles	2			1		3
Camélas	11	3		1		15
Castelnou	4	11	2	1		18
Fourques	20	1	1			22
Llauro	6	2		3		11
Montauriol	2					2
Oms	3	2		2		7
Passa	44	4		1		49
Ponteilla	37	11	1			49
Ste Colombe	2	2		1		5
St Jean Lasseille	22		1			23
Terrats	23			1		24
Thuir	67	3	3			73
Tordères	3	4		5		12
Trouillas	47	9	3	1		60
Villemolaque	6	2	1	2		11
Total	357	70	15	28	3	474

1.5.6 Le service commun Maintenance et Modernisation de l’Éclairage Public

Dans le cadre de la réflexion engagée en faveur de la mutualisation, la Communauté de Communes des Aspres, lors de son Conseil Communautaire du 8 Juillet 2015, a décidé de la création d’un service commun d’entretien, de maintenance et de modernisation de l’éclairage public à destination des communes membres.

Il faut rappeler, que la plupart des communes partageaient déjà cette compétence à travers le SIVOM de Ponteilla. Après sa dissolution, les élus de la communauté ont souhaité reprendre le personnel impacté par cette dissolution, et créer solidairement ce service mutualisé.

D’ores et déjà plusieurs communes ont délibéré favorablement à l’adhésion à ce service en totalité ou partiellement ; il regroupe actuellement 12 communes de son périmètre de compétence : Brouilla - Calmeilles – Camélas - Fourques - Llauro – Montauriol - Oms - Passa - Sainte-Colombe - Saint-Jean-Lasseille - Tordères – Trouillas - Villemolaque.

La prestation de service ainsi opérée en 2016 a permis l’optimisation du fonctionnement des agents qualifiés représentant une recette de 15 569,00 €.

Récapitulatif des interventions par Code intervention sur l’année 2016 :

Code intervention	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Dec	TOTAL
EP1	0	5	1	7	1	1	3	0	0	11	1	2	32
EP2	1	6	3	2	4	0	2	0	0	0	4	0	22
EP3	9	3	1	1	3	6	7	0	2	3	13	10	58
TOTAL	10	14	5	10	8	7	12	0	2	14	18	12	112



2^{EME} PARTIE – AXE 1 DU PROJET DE TERRITOIRE

POURSUIVRE ET CONFORTER LA DYNAMIQUE

ECONOMIQUE ENGAGEE SUR LE TERRITOIRE DES ASPRES

II.1 Les Zones d'Activité économique

Avec la prise en charge, par délibération du 20/06/2012 prévoyant le transfert des ZAE existantes sur les communes de Thuir et Trouillas vers la Communauté, ce sont désormais **6 ZAE** dont la Communauté de Communes a la charge en termes d'aménagement, d'entretien, de promotion et de commercialisation.

Il est rappelé qu'à la demande du Trésorier, la ZAE CARBOUNEILLE 1 a été modifiée comptablement pour être intégrée dans le budget principal, ne faisant pas l'objet de gestion de lots suite à un changement d'affectation. La Communauté a donc la charge de 6 ZAE distinctement identifiées juridiquement et comptablement.

Ces 6 ZAE sont désormais en fonctionnement. Toutefois, 2 supposent un complément de commercialisation et 2 extensions sont à prévoir à terme :

- ✓ En cours de commercialisation : Thuir (les Espassoles), Trouillas (Le Pougerault 2)
- ✓ Projets en extension : Banyuls dels Aspres (Les Olibèdes) et Thuir (Carbouneille)

▪ Vente de parcelles et implantations

Sur la **ZAE Le Pougerault**, à Trouillas, en 2016, 3 promesses ou intentions d'achat sont en cours (concernant 8 lots), 9 ventes ont été enregistrées au total, et 4 parcelles sont encore disponibles à la vente.

Des supports de promotion pour la commercialisation de la zone ont été élaborés en interne.



Sur la **ZAE des Espassoles**, ont été réglés les frais de viabilisation EDF pour un montant de 11 093,74 €HT. Une récupération de trop perçu pour 204,36€ constitue la seule recette sur l'exercice, les opérations immobilières ayant été réalisées en N-1.

Des discussions sont en cours à propos de l'extension de la partie hôtelière, ainsi que sur l'acquisition de la partie privée résiduelle, en coordination avec le projet d'aménagement mené par la ville de Thuir.

▪ Un partenariat productif à Thuir

A Thuir, c'est un Projet Urbain Partenarial, en collaboration avec la Mairie de Thuir, qui a été finalisé en 2016. Ce projet a permis l'aménagement de 7,3 ha de surface commerciale, dont l'impact en termes de création d'emplois est considérable.

La viabilisation de cette zone a démarré concomitamment aux travaux de l'aménageur à compter de Septembre 2014. Les travaux d'aménagements portés par la Communauté de Communes des Aspres ont été réceptionnés en 2016 **pour un montant total de 2 756 663,03€TTC**, financés pour rappel, par le partenariat avec la ville de THUIR et l'aménageur, permettant le transfert d'une recette attachée au PUP de **730 000€** sur le budget général, complété du remboursement des frais EDF : **31 104€** et de la récupération du FCTVA affectée l'opération pour : **673 888,18€** (dont le solde est à percevoir sur 2017). Ces zones ont nécessité une emprise foncière et des travaux d'aménagements conséquents, dont le retour sur investissement sera en premier lieu, celui de l'emploi sur le territoire, et en parallèle, une plus-value de CVAE et de CFE et de TASCOT au niveau fiscal.

II.2 Le Tourisme

En 2009 la Communauté de Communes des Aspres a pris la compétence tourisme (promotion et structuration). La politique d'aménagement touristique de la collectivité repose aujourd'hui sur deux volets : l'acquisition du circuit de visites des caves Byrrh et le déploiement de l'Office intercommunal du Tourisme Aspres-Thuir.

D'une façon générale, la démarche de la collectivité doit permettre de mieux structurer l'offre, la mettre en réseau pour tendre vers la constitution d'une destination. L'acquisition du circuit de visites des Caves Byrrh en constitue la pierre angulaire. Les objectifs fixés par la collectivité avec les investissements injectés dans la réhabilitation du circuit de visites, est d'en doubler le nombre de visiteurs et d'y adjoindre différents produits de découverte des Aspres. Cette stratégie repose sur la dynamique portée par l'Office Intercommunal du Tourisme Aspres-Thuir qui en est le « bras armé ».

La contribution de la communauté de Communes des Aspres au déploiement de l'Office Intercommunal du Tourisme Aspres-Thuir a consisté, outre la subvention de fonctionnement versée annuellement, au suivi des demandes de subventions auprès de l'Europe, la région et du département pour soutenir la programmation (dont la rédaction de la candidature au titre de l'appel à « Approches Territoriales Intégrées » financée par le FEDER et la contribution au Programme Leader financé par le FEADER).

La communauté, par ailleurs, mutualise un infographiste avec l'office du tourisme, lequel est en charge de la conception des supports de communication.

En 2016, la communauté de communes s'est engagée dans des actions afin de tendre vers la création d'une école de sommellerie – Pôle de valorisation œnotouristique au sein des Caves Byrrh– et à ce titre, a présenté un projet au titre des ATI – Approche Territoriale Intégrée- financée par le FEDER et piloté par la Région Languedoc-Roussillon. Il s'agit plus concrètement de la création d'un atelier de cuisine implanté au premier étage de l'Hôtel du commerce. La maîtrise d'œuvre a été recrutée en 2016, les travaux devraient se poursuivre en 2017.



Au-delà de l'ATI, la collectivité a apporté les contributions nécessaires à l'intégration des actions envisagées sur le territoire en matière de développement touristique sur les divers programmes européens, nationaux et régionaux afin d'optimiser l'ingénierie financière à venir.

II.3 L'Agriculture

▪ Aide à la plantation d'oliviers

Dans la perspective de la lutte contre la déprise agricole par la diversification des productions locales, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une aide à la plantation d'oliviers, à hauteur de 500 € par hectares planté par les professionnels affiliés.

Cette aide est mise en place dans le cadre d'un partenariat avec le Syndicat AOC d'Huile d'Olives du Roussillon qui assure l'instruction du dossier et l'animation territoriale auprès des porteurs de projet.

En 2016, aucun dossier n'a été porté à terme par le Syndicat, ne générant donc aucun frais sur l'exercice.

▪ Etude potences agricoles

Lors des diverses séances de la commission agriculture de la Communauté de Communes des Aspres, il est apparu nécessaire, dans un souci à la fois économique et environnemental, de s'engager dans une analyse du fonctionnement des potences agricoles du territoire.

Un diagnostic a été réalisé par la chambre d'agriculture, faisant ressortir la nécessité d'intervention sur 14 potences agricoles en vue de leur mise aux normes, la suppression de 9 stations et du déplacement de 5 potences pour un coût total évalué à 90.650 €.

A l'issue du débat du conseil communautaire du 2 octobre 2013, il a été convenu que la communauté assurerait la maîtrise d'ouvrage permettant potentiellement des économies d'échelle pour l'ensemble des interventions à réaliser.

Dans le courant de l'année 2014, plusieurs communes ont souhaité modifier le projet d'implantation de leur potence agricole ce qui a conduit à une réactualisation du dossier (délibération du 26/02/2015).

Les dossiers techniques ont été établis au vu des nouvelles prescriptions des communes. Parallèlement les dossiers ont été déposés à la DDTM le 09 septembre 2015 pour instruction par la MISE, selon la procédure définie par l'Etat. Ils ont également été transmis au Conseil Départemental pour le volet subventions. Le coût estimatif recalé se situe désormais à 104 000 €HT.

Par courrier du 18 février 2016, la DDTM nous informe que le dossier n'est plus soumis à avis du service « Police de l'Eau ». La notification du département fait état d'un montant de dépenses subventionnables de 55 940 € HT et d'une subvention octroyée de 27 970 € (ventilée par site)

Une consultation a été engagée, à l'issue de laquelle le marché a été attribué pour un coût total de 84 700 €HT + frais connexes, soit un montant global estimé de 94 700 €

Les travaux seront engagés en 2017.

▪ Etude portant sur l'irrigation dans les Aspres

Dans une situation de réchauffement climatique, de sécheresses estivales et automnales de plus en plus fréquentes, de concurrence sur un marché mondial et d'évolution de la réglementation, l'irrigation d'une plus grande partie du vignoble s'impose comme un facteur de production clé pour les prochaines années, offrant de nouvelles opportunités à la filière viticole mais également des possibilités de diversification.

C'est dans ce contexte que les élus de la Communauté de Communes des Aspres, soucieux de la préservation de son tissu économique, notamment en matière de production agricole, ont engagé, dans le cadre d'un partenariat financier avec le Conseil Général une étude permettant de définir des îlots prioritaires pour la mise en place de réseaux d'irrigation.

Plusieurs réunions de concertation ont été organisées au cours du 1^{er} semestre 2013, dont l'objectif était de fournir aux agriculteurs et responsables professionnels des secteurs concernés toutes les informations et données indispensables pour décider de la réalisation du projet :

- Les intentions et motivations des agriculteurs,
- La rentabilité économique du projet,
- Les aspects techniques (réseau à construire), réglementaires (ressource disponible) et financiers.

Cette étude a permis de définir les 4 secteurs où les agriculteurs étaient demandeurs en matière d'irrigation : Thuir, Terrats-Fourques, Passa et Tresserre.

Une seconde étude a été engagée afin de vérifier la disponibilité de la ressource en eau (Etude réalisée par BRL Ingénierie).

Il en ressort 2 ressources mobilisables : le canal de Thuir et la rivière Canterrane.

Ainsi les études montrent la faisabilité technique de l'irrigation sur 2 secteurs (Terrats-Fourques – 280ha et Passa – 90ha) pour un coût de travaux de l'ordre de 7M€.

L'année 2016 a consisté à présenter le projet aux instances réglementaires afin de vérifier et motiver l'accompagnement des partenaires. Une réunion s'est tenue en Préfecture le 10 novembre 2015 validant l'opportunité du projet et permettant aux acteurs représentatifs des différentes instances d'évoquer la démarche à suivre.

Un cahier des charges listant les différents champs des études à mener pour l'aboutissement du projet a été élaboré en partenariat avec les services de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture, au cours du premier semestre 2016.

La Consultation a été menée au cours du second semestre, après quelques contacts auprès de la SPL d'aménagement locale, PO Aménagement.

Le groupement de bureau d'études a été désigné. Il s'agit de l'association CCE&C (Gignac), Société du Canal de Provence et VPNG (SCP Avocats). Le montant du marché d'Assistance à Maitrise d'ouvrage s'élève à 76 665 € HT, auxquels il conviendra d'ajouter les études complémentaires (études environnementales, études géotechniques, topo...) pour un montant estimé à 165 000 €HT.

Les études seront engagées au cours du premier semestre 2017 pour une durée maxi d'environ 30-36 mois.

II.4 Soutien à l'économie locale par l'attribution de subventions

La Communauté de Communes réserve 100 000€ sur son budget pour soutenir les actions engagées auprès de ses habitants, qu'il s'agisse d'activités liées à la petite enfance, au développement touristique et économique ou aux manifestations culturelles ayant vocation à intéresser les résidents de l'intercommunalité.

A ce titre, les associations suivantes ont été considérées par le conseil communautaire, support de développement économique :

Association ASDAMA (Association pour le Développement des Arts et de la Musique en Aspre) pour l'organisation de 9 manifestations sur le territoire intercommunal au mois de Mai 2014. Chacun des événements étant structuré autour d'un concert de musique vivante, d'une dégustation de vins et de produits de terroir, d'un événement artistique. 3 600€ ont été attribués.

Association des Amis d'Alain Marinaro pour le Festival d'Eté AMusikenVignes.

Il s'agit d'un Festival de musique classique alliant musique et vins : 6 concerts de musique classique réalisés chez les vigneron du territoire intercommunal, par de jeunes interprètes de haut niveau, dégustation et vente des produits viticoles, pour le soutien de la politique économique et patrimoniale de sauvegarde de la vigne, en offrant un œnotourisme de qualité. Ont été attribués 400€/manifestation, soit 2800 euros.

Association Foyer Rural pour le Festa de les Bruixes : l'association n'a pas sollicité la Communauté cette année, le festival n'étant pas programmé.

ADELFA

L'Association ADELFA a en charge de la lutte contre les risques de grêle dans le Département à partir d'un réseau de diffuseur d'iodure d'argent. La Communauté a été sollicitée. 1000€ ont été attribués.

BOXING CLUB THUIR : l'association compte comme sociétaire Angélique DUCHEMEIN, Championne D'Europe de Boxe poids plume. Celle-ci est également un agent de la Communauté dans la filière animation, et la collectivité a souhaité exceptionnellement accompagner Angélique sur son parcours de boxeuse, par une subvention lui permettant de financer les trajets et prestations complémentaires à ses déplacements. A été attribué le montant de 3000€.

Par ailleurs, la communauté de communes des Aspres a pris part à l'élaboration de la candidature au titre du Programme Leader (financé par le FEADER), présentée par le Pays Pyrénées-Méditerranée, pour lequel une enveloppe de près de 2M° d'euros a été mobilisée. La thématique retenue pour cette candidature est celle du développement économique. A ce titre, le règlement intérieur d'attribution d'aides directes aux entreprises fait l'objet d'une présentation pour validation au conseil communautaire en 2017.

3^{EME} PARTIE – AXE 2 DU PROJET DE TERRITOIRE

**ELABORER, METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME
TERRITORIAL EN FAVEUR DE LA « CROISSANCE
VERTE »**

III.1 Réduction de la consommation d'énergie

Le projet de territoire de la communauté de communes des Aspres compte parmi ses priorités, celle de la réduction des consommations d'énergie. C'est la raison pour laquelle elle s'est engagée dans un programme de modernisation de l'éclairage public, sur le périmètre des communes adhérentes au service commun.

Les objectifs du diagnostic sont :

- De réaliser un état des lieux opérationnel :
 - Contribuer à améliorer la connaissance des élus
 - Réaliser un inventaire de l'existant : technique, sécuritaire, énergétique
 - De tracer des axes d'amélioration pour la maintenance des installations
- De réduire les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage public.
 - Réduire le coût global de l'installation
 - Réduire les consommations d'énergie
 - Améliorer la qualité de l'éclairage, son service rendu à la collectivité et aux usagers
 - Réduire les nuisances environnementales liées à la lumière

Une consultation a été engagée en 2016 afin de recruter le bureau d'études chargés de réaliser l'état des lieux et d'établir les préconisations en vue de moderniser l'éclairage public du territoire et réduire ainsi, les consommations d'énergie.

Cette étude est financée à 80% dans le cadre de l'appel à projet TEPCV financé par l'Etat.

Par ailleurs, en juin 2016, la communauté des Aspres a engagé une consultation auprès de ses communes membres, afin de déterminer les besoins déjà identifiés en matière de modernisation de l'éclairage public. Elle a ainsi pu présenter une nouvelle candidature – via le pays Pyrénées-Méditerranée – au titre du 2^{ème} appel à projet TEPCV, qui a permis de mobiliser 160.350 €.

Nota : dans le cadre de ses projets d'investissement, la Communauté de Communes privilégie les équipements à faible consommation et haut rendement de service (notamment par la durabilité des équipements). Exemple sur la STEP intercommunale de Thuir (variateurs de vitesse, moteurs haut rendement, équipement faiblement consommateur...

III.2 Energies renouvelables

Plusieurs commissions ont été organisées par la communauté de communes des Aspres, sous la Présidence de M. Bernardy, afin de définir collectivement une stratégie en matière de développement des énergies renouvelables.

Un certain nombre d'opérateurs ont été reçus et des opérations possibles proposées (sous réserve de toutes les études nécessaires) :

- Parc éolien de 6 mats sur Banyuls dels Aspres et Brouilla ;
- Parc éolien à Caixas (10 éoliennes)
- Parc éolien à Banyuls dels Aspres (4 à 6 machines)
- Parc éolien à Passa (env. 6 machines)
- Parc éolien dans le triangle Fourques-Terrats-Trouillas (6 à 8 machines)
- Parc photovoltaïque à Banyuls dels Aspres

D'autres projets privés sont en cours de validation ou de réalisation sur le territoire, notamment le développement de nombreuses serres photovoltaïques, bénéficiant d'un effet d'aubaine tarifaire pour les opérateurs et les propriétaires fonciers.

III.3 Mobilité durable

En matière de mobilité durable, la communauté de communes n'a pas engagé d'action à ce jour, si ce n'est accompagner les communes qui le souhaitent dans l'ingénierie financière de leur projet de déplacement doux (ex/ Ste Colombe qui a bénéficié du programme TEPCV 2).

III.4 Economie circulaire et circuits courts

Sur le volet économie circulaire, à noter le projet de création d'un atelier relai sur la ZAE du Pougerault à Trouillas pour y implanter un atelier de découpe de viande dans le cadre d'une démarche de valorisation des circuits courts.

III.5 Biodiversité

Enfin, l'enjeu relatif à la biodiversité n'est traité, pour l'heure, qu'à travers un programme d'éducation à l'environnement déployé par les services enfance et jeunesse et financé dans le cadre de TEPCV2.

4^{EME} PARTIE – AXE 3 DU PROJET DE TERRITOIRE

PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

IV.1 Attractivité territoriale -

IV.1.1 Les travaux sous Maîtrise d'ouvrage intercommunale en 2016

Dans le cadre de son programme en faveur d'un aménagement rationnel du territoire assorti de sa politique d'équipements structurants la communauté de communes des Aspres a assuré la Maîtrise d'Ouvrage et le financement d'un certain nombre d'opérations répondant à un enjeu de développement économique ou de préservation du cadre de vie :

Aménagement de la traversée de ville à Montauriol

Localisation des travaux: Montauriol - RD2

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre / Entreprise : S'ABIG – Entreprise Colas

Coût de l'opération : 96 000€TTC

Durée des travaux : 1 mois. Réalisation 12/2015 – 01/2016



Aménagement de la traversée de ville à Banyuls dels Aspres

Localisation des travaux: Avenue de la Tramontane

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre / Entreprise : AGT + Entreprise COLAS

Coût définitif de l'opération : 363 882,10 € TTC

Durée des travaux : d'avril à aout 2016



Aménagement de la traversée de ville à Camelas

Localisation des travaux: Camelas – Hameau de Bellecroze

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre / Entreprise : S'ABIG – Entreprise Colas

Coût de l'opération : 165 000 €TTC

Durée des travaux : 2 mois. Réalisation 12/2015 – 01/2016
(voirie) + Eclairage public (12/2015 + intervention 04/2016)



Aménagement de la traversée de ville à Llauro

Localisation des travaux: Llauro – rue des Cerisiers

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre / Entreprise : AGT – Entreprise Colas

Coût de l'opération : 71 571 €TTC

Durée des travaux : 3 mois. Réalisation 09/2015 – 12/2015



IV.1.2 Les études en cours de la communauté de communes des Aspres

Au cours de l'année 2016, les programmes de travaux des opérations d'aménagement suivantes ont été réalisés. Ils ont permis d'engager les consultations pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre.

Bistrot de Pays à Calmeilles

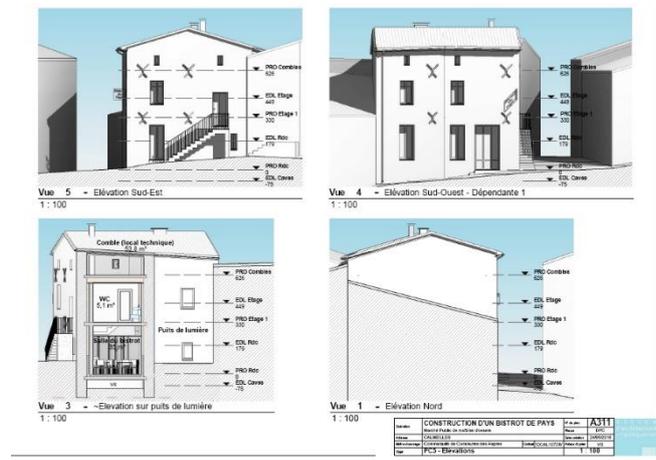
Localisation des travaux : Calmeilles

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre : OAVG + Clean Energie + V. CAMILLIERI

Coût de l'opération : 365 000 € TTC

Durée des travaux : 10 mois. Réalisation 04/2017 – 02/2018



Bistrot de Pays + école à Oms

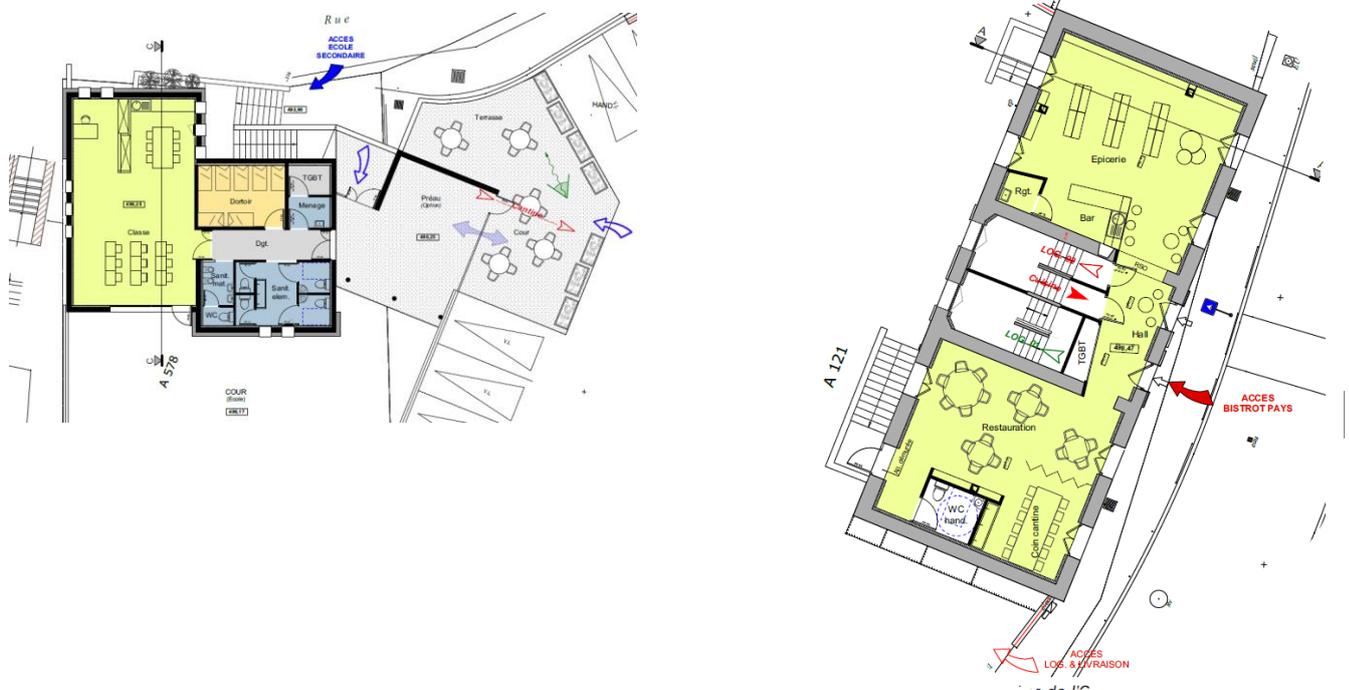
Localisation des travaux : OMS

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres + Commune d'OMS

Maitre d'œuvre : Agence d'architecture GARRABE + ENR Conseil + BET BURILLO + MIRANDE + GONZALEZ

Coût de l'opération : non finalisée (environ 950 000 € TTC)

Durée des travaux : 10 mois (école) + 8 mois (Bistrot). Réalisation 11/2017 – 04/2019



Déplacement du RAM à Thuir

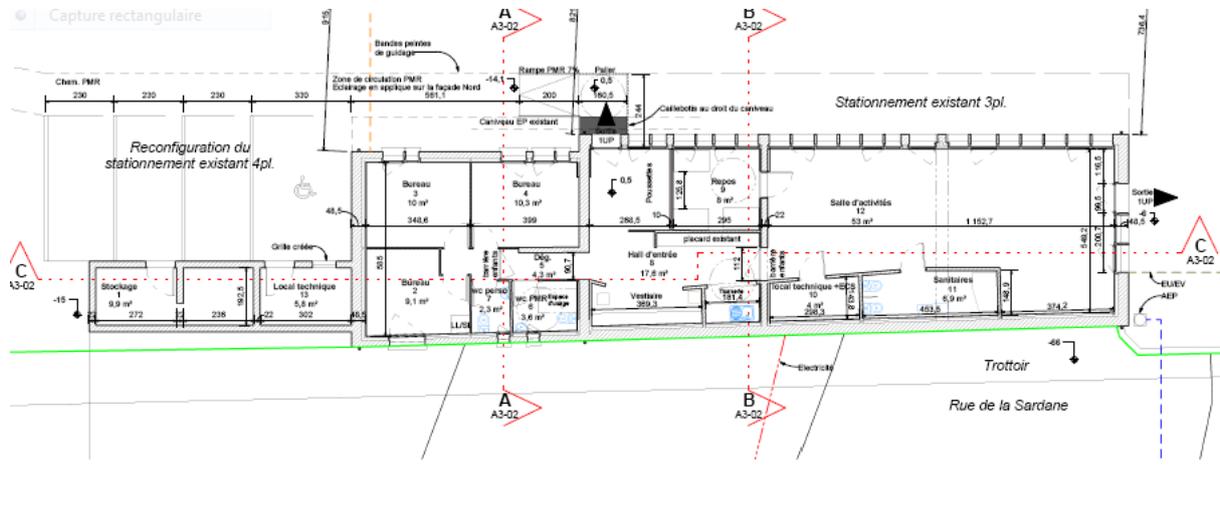
Localisation des travaux : Thuir – avenue Nabona

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre : OAVG + Clean Energie + V. CAMILLIERI

Coût de l'opération : (estimation travaux 246 000 €TTC _ phase APS)

Durée des travaux : environ 8 mois. Réalisation à partir de 07/2017



Aménagement de la crèche à Thuir

Localisation des travaux : Thuir – avenue des droits de l'enfant

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre : Fouad GARTET

Coût de l'opération : 335.000 € TTC (prévisionnel)

Durée des travaux : 2017/2018

IV.1.3 Les fonds de concours de la communauté de communes des Aspres

En 2016, ont été attribués par le Conseil Communautaire les fonds de concours suivants :

2016	TORDERES	Avenant Restauration Eglise San Nazari	12/05/2016	29 364,00 €	2016	RàR
	TERRATS	Aménagement restauration scolaire	30/06/2016	39 275,66 €		39 275,66
TOTAL 2015				68 639,66 €		39 275,66 €

IV.2 L'Habitat

Dans le cadre de sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie », la Communauté de Communes des Aspres a maintenu son accompagnement auprès des particuliers, mais également de structures départementales ou plus élargies.

Financement et permanence de l'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 66) propose des permanences mensuelles à Thuir, en partenariat avec la Communauté de Communes des Aspres.



ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Une équipe de juristes spécialisés sur tous les thèmes du logement et de l'habitat apporte des réponses aux problèmes rencontrés par les usagers ou les professionnels sur des questions touchant leur logement (acquisition, location, copropriété, voisinage, énergie, défiscalisation etc.). Il s'agit d'offrir aux habitants des Aspres la possibilité de disposer d'une consultation juridique **gratuite** en lien avec le logement. Les permanences sont assurées dans les locaux de la commune de Trouillas, la 3^{ème} semaine de chaque mois.

Ce service public de proximité est proposé de manière neutre, gratuite et personnalisé.

La Communauté de Commune verse par ailleurs une contribution annuelle à l'ADIL d'un montant de 10 centimes d'euros par habitant, soit pour 2016 : 2 016,10€ (population insee 2016).

Espace Info Energie

L'Espace Info-Énergie du Département des Pyrénées-Orientales est un service gratuit et indépendant d'information et de conseil sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Il propose aux particuliers un accompagnement personnalisé des projets sur les aspects techniques, économiques et financiers.

La Communauté a renouvelé son partenariat en permettant à la structurer de recevoir du public sur rdv dans ses locaux.

IV.3 La Cohésion sociale

IV.3.1 Aide au permis de conduire

La Communauté de Communes des Aspres aide les jeunes de 19 à 25 à financer leur permis de conduire automobile, à hauteur de 300 €, complémentaires à l'aide apportée par le Conseil Général.

En 2016, 33 jeunes ont pu bénéficier de cette contribution, pour un montant global d'opération de 9 9000 €.

IV.3.2 L'aire d'Accueil des gens du Voyage

La gestion de l'aire de voyage implantée sur la commune de THUIR est déléguée à la Société HACIENDA, qui en assure la gestion, les permanences, la fréquentation dans le respect des règles, et les encaissements. Celle-ci sous traite l'entretien de l'aire à la société SERCOL.

Ce service fait l'objet d'une convention annuelle dite ALT 2, entre l'Etat (DDTM) - les instances départementales et régionale (CAF- ARS) et, depuis Avril 2015, le gestionnaire direct de l'aire, soit la société HACIENDA en question, en lieu et place de la Communauté.

Cette convention assure au gestionnaire une subvention de fonctionnement selon de nouveaux critères depuis mars 2015, plus restrictifs :

- nombres de place disponibles utilisables : part fixe
- taux de fréquentation : part variable

Le contrat renouvelé au dernier trimestre 2015, précise que le montant de cette subvention est à déduire du montant de prestation à régler au gestionnaire par la Communauté, par mois pour la part fixe, et en fin d'année avec la régularisation de la part variable au regard de la fréquentation.

Cout du fonctionnement 2016		Recettes de Fonctionnement 2016	
Gestion HACIENDA :	32 161,86	Encaissements des fluides et emplacements : 8 543,53 €* ALT 2 Caf (Solde CCA + Hacienda): <u>2 798,93€**</u>	
Frais annexes :		Soit 11 342,46 €	
- téléphonie, fluides, entretien bâtiment :	14 322,98 €		
- intérêt de la dette :	<u>8 826,75 €</u>		
Soit	55 311,59 €		
		* à noter : 4 mois sont manquants et seront encaissés en 2017	
		**à noter : la subvention ALT2 est versée depuis mi-2015 directement au gestionnaire. Elle vient en déduction du cout de prestation réglé à HACIENDA. Pour 2016, la recette est le solde de 2015.	
Cout d'investissement 2016:		Recettes d'Investissement 2016 :	
Capital de la dette :	<u>22 040,86 €</u>	Subv.annuité emprunt :	13 948,00 €
	22 040,86 €	Soit	13 948,00 €
Soit un coût net restant à la charge de la collectivité de : 52 061,99 €			

IV.3.3 Subventions aux associations communales

La Communauté de Communes réserve 100 000€ sur son budget pour soutenir les actions engagées auprès de ses habitants, qu'il s'agisse d'activités liées à la petite enfance, au développement touristique et économique ou aux manifestations culturelles ayant vocation à intéresser les résidents de l'intercommunalité.

COMMUNES	ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	Subvention 2016
BANYULS DELS ASPRES	FOYER RURAL BANYULS ASPRES EDUCATION POPULAIRE	2 735.29
BROUILLA	COMITE ANIMATION	2 990.42
CAIXAS	ASSOC.ALZINE DES CAIXANENCS	748.14
CALMEILLES	COMITE ANIMATION	1 037.63
CAMELAS	CULTURELLE POUR SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	3 000,00
CASTELNOU	FOYER RURAL	2 800,00
FOURQUES	FOURC ANIM	4 000,00
LLAURO	ASSOC.L'ESQUIROL	2 276.57
MONTAURIOL	COMITE ANIMATION	2 200,00
OMS	LOISIRS D OMS ASD	1 522.07
PASSA	PASSANIMATIONS	3 500,00
STE COLOMBE	ASSOC.LA DU	1 800,00
STJLASSEILLE	FOYER RURAL	3 500,00
TERRATS	ASSOC.TERRATS ANIMATIONS	3 200,00
THUIR	OMCA	25 000,00
TORDERES	TORDERES EN FETE	2 100,00
TRESSERRE	FOYER RURAL	3 800,00
TROUILLAS	FA SI LA LIRE	6 000,00
VILLEMOLAQUE	FOYER RURAL	4 500,00

Les associations concernées sont désignées par les mairies de l'intercommunalité, et les subventions sont votées en début d'année pour l'année en cours. Les versements ne sont effectifs qu'au vu d'un état de réalisations de la dépense, dûment certifié par le trésorier ou le Président de l'association.

Ont été versés, au regard des états de dépenses et recettes présentés par les associations respectives, 51 710,12€ en 2016.

Association Les 3 Petits Tours

Cette association œuvre dans le domaine de la Petite Enfance, et constitue un lieu d'éveil et de rencontres enfants-parents au travers d'ateliers de lecture, des actions « Joue avec Moi » et « Tralala lire » sur le territoire.

Le montant 2015 de la subvention attribuée à l'association « Les 3 petits tours » a été versé sur l'exercice 2016, pour un montant de 3500€.

**5^{EME} PARTIE – AXE 4 DU PROJET DE TERRITOIRE
POUR UN TERRITOIRE OUVERT... ET COOPERANT**

V.1 La coopération intercommunale & la mutualisation

Les réunions intercommunales regroupant les agents de la communauté et les secrétaires généraux et DGS des communes ont été mises en place en 2012 afin de favoriser les interactions de ces collectivités au service de la population.

Ce dialogue territorial a été renforcé afin de bâtir collectivement le schéma de mutualisation de services en 2015. A ce titre, plusieurs rencontres ont permis d'amender le support établi au fil des mois (commissions, réunions intercommunales, participation aux conseils municipaux...)

Le Schéma de mutualisation des Aspres a été approuvé à l'unanimité par les élus communautaires et la majorité des conseils municipaux des Aspres, au 31/12/2015.

Il est rappelé que dans le cadre de cette réflexion, 4 types de mutualisation ont été déterminés et mis en œuvre :

1- Le transfert de compétence

Le transfert de compétence à la communauté est le degré ultime de mutualisation. Il s'agit du mode de mutualisation le plus intégré et celui qui a été favorisé jusqu'ici par la communauté de communes des Aspres. Son évaluation chiffrée n'est autre que le budget de fonctionnement de la collectivité, soit 9 965 781,31€ tous services confondus.

2- La constitution de services communs

Ce mode de mutualisation a été développé depuis 2015 avec la création de deux services communs :

- L'autorisation des droits du sol : Ce service a fait l'objet d'une convention avec la commune de Ponteilla ce qui étend le périmètre de la mutualisation. Il concerne donc 19 communes (l'ensemble des communes de la communauté hormis Tresserre + Ponteilla). 1 agent est affecté exclusivement et à temps complet à ce service. 474 dossiers ont été traités en 2016. Le coût de cette mutualisation est évalué à 62 467,81€ (personnel + charges de fonctionnement)
- La maintenance et la modernisation de l'éclairage public : 2 agents sont partiellement mobilisés sur ce service qui couvre un périmètre de 10 communes. En 2016, la prestation de service ainsi opérée a permis l'optimisation du fonctionnement des agents qualifiés à hauteur 15 569€, soit 80% du volume des charges de personnel.

3- Les mises à disposition de personnel ascendante

La prise des compétences restauration scolaire et enfance jeunesse ont été assorties d'une mise à disposition du personnel communal sur ces services afin d'optimiser leur fonctionnement, de maintenir l'emploi dans les communes concernées, tout en conservant une certaine stabilité pour les enfants bénéficiant de ces services.

A ce jour sont concernés

- La restauration scolaire avec le personnel d'entretien et d'encadrement selon les sites
- Les accueils de loisirs et points jeunes avec le personnel d'entretien
- Les temps d'activités périscolaires, avec le personnel encadrant.
- Mécanicien

Evaluation financière de cette mutualisation : 440 202,80€.

D'autres formes de mutualisation sont également à noter avec la mise à disposition de matériel (tractopelle sur la déchetterie de Trouillas, minibus avec les associations du territoire, balayeuse de Thuir sur l'ALSH).

4- La mise à disposition de services descendante

Non concernés en 2016 mais différentes opérations contribuent ou favorisent ce type de mutualisation : plateforme dématérialisée des marchés, logiciel services familles, instruction des permis de construire... dont les accès ont été ouverts aux communes pour optimiser la praticité et la réactivité des mises à jour des informations sur le périmètre.

Autres types de mutualisation identifiés sur le territoire : la mutualisation horizontale

- Les communes de St Jean Lasseille, Banyuls dels Aspres et Brouilla se sont réunies dans le cadre de la réflexion relative à l'élaboration du schéma de mutualisation afin de mettre en place une police municipale mutualisée. A ce jour, le service est opérationnel et 3 agents mutualisés ont été recrutés
- Les communes de Ste Colombe, Montauriol, Tordères et Llauro se sont concertées et ont approuvé le choix de mutualiser leurs moyens pour faire appel à un Bureau d'Etudes spécialisé dans les réglementations et l'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de développement durable ainsi qu'à un cabinet d'avocat assurant la protection juridique.
- ASPRESIVOS : 4 communes du territoire se sont unies pour constituer un syndicat de gestion des personnels affectés au regroupement pédagogique intercommunal. Cela permet aux communes de Caixas, Montauriol, Llauro et Tordères de mutualiser un service constitué de 6 agents.

V.2 La coopération Décentralisée

Axe fort du projet de territoire 2016/2020 actualisé, la coopération décentralisée a été renforcée en 2016 avec la mise en œuvre des programmes et actions suivants :

Erasmus +

Programme d'échanges de jeunes initié en 2014, avec la communauté de communes des Aspres en qualité de Chef de File, cette action a été reconduite en 2015 et 2016. Cette année, la nouveauté réside dans l'ouverture du partenariat : deux nouvelles collectivités participent désormais au programme initié par les Aspres : Le Conflent (en France) et le Ripollès (en Espagne).



Plus d'information dans les rubriques du service jeunesse.

Coopération décentralisée avec le Liban sur le thème de la Gestion des déchets

Pour rappel, une importante crise des déchets secoue le pays depuis quelques mois. En effet, les mesures prises depuis la fin de la guerre civile (1975-1990), accentuée par le flot de réfugiés Syriens ont provoqué une situation très grave à l'échelle nationale qu'il faut gérer dans l'urgence.



Les élus libanais impliqués dans la coopération, sont des élus majoritairement ruraux qui sont confrontés à un transfert de la compétence dans un cadre juridique et financier marqué par des incertitudes...

Engagé en novembre 2015 avec l'accueil d'une délégation d'élus Libanais, le programme de coopération décentralisée avec le Liban a été renforcé avec :

- La candidature, présentée par la Communauté de Communes des Aspres, en qualité de Chef de File, à l'appel à projet lancé par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, retenue en juin 2016 et permettant de mobiliser des crédits de fonctionnement pour mettre en œuvre le plan d'actions validé ;
- La candidature, présentée par la CC des Aspres au titre de l'appel à projets dédié à la Coopération extérieure avec le Bassin Méditerranéen, lancé par le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales. Cette candidature a été retenue, permettant de mobiliser 10.000 € de fonctionnement complémentaires.
- La participation, du 14 au 17 Novembre 2016, d'une délégation de la Communauté composée de MM Jean-Claude PERALBA, Vice-Président en charge de la politique des déchets pour la Communauté de Communes des Aspres, Patrick BELLEGARDE, Laurent BERNARDY, tous deux élus communautaires, et Thierry BLOT, Directeur des Services Techniques, à un Congrès national organisé à Beyrouth.

L'occasion pour M. PERALBA de présenter des informations et explications sur l'expérience des Aspres en matière de gestion des déchets, sur les compétences intercommunales et départementales et sur le nombre de communes et de bénéficiaires. Il a de même insisté sur l'importance des actions de communication et de sensibilisation avec les citoyens.



Programme de coopération décentralisée pour l’approvisionnement en eau potable et assainissement dans les écoles primaires publiques de la commune de Ouahigouya – Burkina Faso

La communauté de communes des Aspres est partenaire de l’association Le Grain et assure, en qualité de Chef de File, le portage d’un programme avec le Burkina Faso, visant l’amélioration de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement dans la commune de Ouahigouya au Burkina Faso.

Ce programme a fait l’objet d’une demande de financement auprès de l’Agence de l’Eau et devrait être opérationnel dès 2017.



ANNEXES

Annexe 1- Attribution de compensation

					2016
73921 Dépenses = Reversement Attribution de compensation aux Communes					
Attrib°	Communes	1er acompte: 1er semestre	2ème acompte : 2ème versement = solde	TOTAL VERSE au 31/12/2016	
86 409,23	Banyuls Dels Aspres	43 204,62	43 204,61	86 409,23	
37 633,97	Brouilla	18 816,99	18 816,98	37 633,97	
2 454,49	Caixas	1 227,25	1 227,24	2 454,49	
1 217,29	Calmeilles	608,65	608,64	1 217,29	
11 843,54	Camélas	5 921,77	5 921,77	11 843,54	
11 924,07	Castelnou	5 962,04	5 962,03	11 924,07	
12 774,20	Fourques	6 387,10	6 387,10	12 774,20	
2 055,51	Llauro	1 027,76	1 027,75	2 055,51	
388,36	Montauriol	194,18	194,18	388,36	
7 539,63	Oms	3 769,82	3 769,81	7 539,63	
19 187,58	Passa	9 593,79	9 593,79	19 187,58	
19 490,73	St Colombe	9 745,37	9 745,36	19 490,73	
13 755,95	St Jean Lasseille	6 877,98	6 877,97	13 755,95	
912,83	Terrats	456,42	456,41	912,83	
1 093 487,45	Thuir	546 743,73	546 743,72	1 093 487,45	
1 963,28	Torderes	981,64	981,64	1 963,28	
55 209,79	Tresserre	27 604,90	27 604,89	55 209,79	
61 612,10	Trouillas	30 806,05	30 806,05	61 612,10	
98 958,98	Villemolaque	49 479,49	49 479,49	98 958,98	
1 538 818,98	TOTAL	769 409,55	769 409,43	1 538 818,98	
		versé le 06/06/2016	versé le 24/11/2016	soldé	

Communauté de Communes des Aspres
Restauration scolaire

Remboursement frais 2016

le 31/12/16

				RBSMT
	-			
Groupe 1	<u>Aspresivo</u>	(personnel)		13 352.46 €
Groupe 2	<u>Thuir</u>	(transport et personnel)		0 €
	<u>Terrats:</u>	(transport et personnel)		17 214,89 €
Groupe 3	<u>Communes</u>	QTE REPAS 2016	base	
	BANYULS	8 891	3,89	34 585.99
	BROUILLA	12 331	3,89	47 967.59
	FOURQUES	11 803	3,89	45 913.67
	PASSA	7 062	3,89	27 471.18
	ST JEAN LASSEILLE	17 337	3,89	67 440.93
	TERRATS	1 911	3,89	7 433.79
	TRESSERRE	9 622	3,89	37 429.58
	TROUILLAS	18 551	3,89	72 163.39
	VILLEMOLAQUE	10 909	3,89	42 436.01
	OMS	631	6,00	3 786.00
	TOTAL	87 406		386 628.13
TOTAL FRAIS année 2016				417 195.48 €

Annexe 3 Remboursement par les communes des frais de personnel périscolaire

La compétence périscolaire attachée à la réforme des rythmes scolaires, fait l'objet de mouvements comptables

En DEPENSES : remboursement par convention, du personnel communal attachée à l'exercice de la compétence. Les écritures relatives à l'année scolaire 2015-2016 sont mandatées sur l'exercice comptable 2016.

En RECETTES : reversement du fonds de soutien attribué au groupement compétent, mais versés aux communes. Est titrée l'intégralité des versements effectués sur l'année 2016 (acompte 2 de l'année scolaire 2015-2016 et acompte 1 de l'année scolaire 2016-2017).

COMPETENCE PERISCOLAIRE 2015-2016

Temps d'Activités Périscol. - Convention avec les communes

Opérations comptables sur l'exercice 2016/

	Etats Paiements Remboursements		TOTAL RBSMT Année 2015-2016	Solde ASRE 2015-2016	Acompte ASRE 2016-2017	TOTAL FDS SOUTIEN ENCAISSE
	Période Sept.2015-Déc.2015	Période Janv.2016-Juillet 2016				
	Montant	Montant				
BANYULS DELS ASPR		3 577,00	3 577,00	3 600,00	1 783,00	5 383,00
BROUILLA		5 365,50	5 365,50	4 933,33	2 316,67	7 250,00
FOURQUES			-	8 460,00	4 110,00	12 570,00
LLAURO/TORDERES		2 146,20	2 146,20	1 433,33	733,33	2 166,66
OMS		1 788,50	1 788,50	483,33	233,33	716,66
PASSA			-	5 130,00	2 340,00	7 470,00
SAINT JEAN LASS			-	12 210,00	5 940,00	18 150,00
TERRATS			-	1 816,67	933,33	2 750,00
THUIR		10 406,00	10 406,00	39 660,00	19 770,00	59 430,00
TORDERES	(aspressivos)			866,67	383,33	1 250,00
TRESSERRE		1 839,60	1 839,60	3 500,00	1 600,00	5 100,00
TROUILLAS		3 547,80	3 547,80	6 350,00	3 200,00	9 550,00
VILLEMOLAQUE	nc			7 590,00	3 810,00	11 400,00
		28 670,60	28 670,60	96 033,33	47 152,99	143 186,32
			mandatés en 2016			titrés en 2016

Annexe 4 Remboursement aux communes des frais Bâtiments & Personnels– Déchetterie, ASLH et PIJ, RAM & DIVERS

DEPENSES 2016 REMBOURSEES AUX COMMUNES POUR PRESTATIONS INTERCOMMUNALES	
COMMUNE DE TROUILLAS	
	2 890,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 12/2016	190,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 11/2016	330,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 10/2016	170,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 09/2016	430,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 08/2016	420,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 07/2016	0,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 06/2016	300,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 05/2016	150,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 04/2016	350,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 03/2016	150,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 02/2016	200,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 01/2016	200,00 €
COMMUNE DE BROUILLA	
	14 590,63 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 4° TRIMESTRE 2016	3 724,54€
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 3° TRIMESTRE 2016	1 806,21 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 2° TRIMESTRE 2016	3 491,39 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 1° TRIMESTRE 2016	3 878,14 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 4° TRIMESTRE 2016	149,95 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 3° TRIMESTRE 2016	531,64 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 2° TRIMESTRE 2016	572.54 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 1° TRIMESTRE 2016	436.22 €
COMMUNE DE THUIR	
	44 613,22 €
Frais RAM	
LOYER RAM 4°TRIMESTRE 2016	1 008,00 €
LOYER RAM 3°TRIMESTRE 2016	1 008,00 €
LOYER RAM 2°TRIMESTRE 2016	1 008,00 €
LOYER RAM 1°TRIMESTRE 2016	1 008,00 €
Frais ALSH & PIJ	
PISCINE PIJ ÉTÉ 2016	205,50 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH 2° SEMESTRE 2016	4 952,62 €
REMBOURSEMENT AGENTS TAP 2016	10 406,00€
Frais annexes restauration scolaire	
REMBOUSEMENT ADOUCISSEUR RESTAURATION SCOLAIRE 2015	1 592,32 €
REMBOURSEMENT MAINTENANCE MONTE CHARGE 2016	2 054 ,08 €
Frais immeuble multifonction	
LOYER IMF 2° SEMESTRE 2016	7 500,00 €
LOYER IMF 1° SEMESTRE 2016	7 500,00 €
REMBOURSEMENT MAINTENANCE ASCENSEUR IMF 2016	1 593,32 €
REMBOURSEMENT CHAUFFAGE IMF 2016	1 990,33 €
REMBOURSEMENT EAU IMF 2016	2 787,05 €

COMMUNE DE VILLEMOLAQUE	8 100,00 €
LOYER MAM 3° TRIMESTRE 2016	2 025,00 €
LOYER MAM 2° TRIMESTRE 2016	2 025,00 €
LOYER MAM 1° TRIMESTRE 2016	2 025,00 €
LOYER MAM 4° TRIMESTRE 2015	2 025,00 €
COMMUNE DE TERRATS	17 214,89 €
RBSMT PERSONNEL CANTINE 2°SEMESTRE 2015	4 020,89 €
RBSMT PERSONNEL CANTINE 1°TRIMESTRE 2016	2 414,86 €
RBSMT PERSONNEL CANTINE 2°TRIMESTRE 2016	2 552,14€
RBSMT TRANSPORT 1°SEMESTRE 2016	4 065,60 €
RBSMT TRANSPORT 2°SEMESTRE 2016	4 162,40 €
ASPRESIVOS	13 352,46 €
RBSMT PERSONNEL CANTINE 2°SEMESTRE 2015 -1°SEMESTRE 2016	13 352,46

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-35-17_RptActiv-DE

Accusé certifié exécutoire Bilan d'Activité 2016

99

Réception par le préfet : 24/04/2017